

La Motte-en-Champsaur vers 1845

par Jean-Marc Barféty

Publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, année 2001, pp. 5-64.

1. Objet de l'étude et sources

L'objet de cette étude est de décrire la vie à La Motte-en-Champsaur dans les années 1845, en utilisant comme guide et base de travail les recensements de 1841 et 1846. Le choix de ces 2 dates n'est pas arbitraire. En effet, le recensement de 1841 est le premier dont le relevé nominatif des habitants est conservé aux Archives départementales. A partir des données fournies par ces 2 recensements, il s'agit alors d'en exploiter l'ensemble des informations. Cette analyse ne prend tout son sens que si l'on fait au préalable le travail d'identification des habitants. Pour cela, la seconde source utilisée est l'état civil de La Motte¹ qui a permis de reconstituer les généalogies d'une centaine de familles, préalable indispensable à cette identification. Un habitant recensé est considéré comme identifié à partir du moment où il peut être rattaché à une généalogie qui permet d'en connaître l'origine et, parfois, le devenir. Pour construire ces histoires des familles, le relevé exhaustif de tous les mariages célébrés à La Motte entre 1793 et 1896 a été la principale source. De plus, par la richesse des renseignements que l'on peut en extraire, ce relevé permet aussi de mettre en perspective des informations extraites du recensement, comme par exemple les professions ou les origines des habitants. Enfin, la troisième source utilisée est le cadastre de La Motte. Dans le chapitre "Habitat", nous verrons l'utilisation que nous en avons faite.

En général, nous utiliserons plutôt le recensement de 1846, car il est plus facilement exploitable. Le recensement de 1841 sera utilisé lorsqu'il s'agira de faire des comparaisons ou d'étudier les évolutions de population entre ces 2 dates. Nous avons aussi relevé le recensement de 1896, ce qui nous a permis d'étudier le devenir des personnes recensées en 1846.

1.1 Recensement de 1841

Le recensement de 1841² a été établi par le maire de la commune Auguste Escalle en juin 1841. La feuille d'émargement est signée et datée du 10 juin 1841. Il fournit pour chacun des hameaux du village une répartition de la population par ménages, qui sont relevés dans l'ordre logique du parcours des maisons. Chaque ménage et chaque habitant sont numérotés. Pour chaque habitant, les informations suivantes sont fournies :

- Nom de famille. Pour les femmes et les veuves, il s'agit du nom de jeune fille.
- Prénom. En règle générale, seul le prénom d'usage est indiqué.
- Profession. Dans cette case, la profession du chef de ménage est indiquée. Pour les épouses, cette zone est utilisée pour mettre : "Femme x" et pour les veuves : "Veuve x". Bien que chef de ménage, il n'y a donc pas de profession indiquée pour les veuves. Sinon, la profession des enfants est indiquée. Comme le maire a abusé du signe " pour la répétition entre les cases, il y a parfois un doute sur la profession.
- Le sexe et le statut. La population est répartie en 6 catégories : homme marié, femme mariée, fille, garçon, veuf et veuve.
- Commentaire libre. Cette case permet d'indiquer le lien de parenté lorsqu'il ne s'agit ni d'un conjoint, ni d'un enfant. Elle permet aussi d'indiquer les enfants naturels.

Pour chaque ménage, la liste des membres commence par le chef de ménage, suivi éventuellement de sa femme, de ses enfants, classés par ordre décroissant d'âges (l'âge n'est pas indiqué) et ensuite des autres membres du ménage où viennent d'abord les apparentés (parents, frère, sœur,...) et enfin les domestiques.

Quant à la fiabilité de l'information, l'orthographe des noms de famille est en général correcte, surtout pour les anciennes familles de La Motte. Cependant, il y a quelques approximations pour les noms (Valon/Vallon) et les prénoms (Hypolite/Hippolyte). Les accents sont mis de façon souvent aléatoire. En revanche, il est quasiment impossible de déterminer les éventuels oublis. Il y a une erreur manifeste dans le nom

¹

Archives départementales des Hautes-Alpes : Etat civil de La Motte-en-Champsaur 2E95/2 à 2E95/29 (1793-1897)

²

Archives départementales des Hautes-Alpes : 6M215 : recensement 1841 - Canton de Saint-Bonnet

de famille d'une épouse et de la fille naturelle qu'elle a eue avant son mariage (Boisserenc au lieu de Bonnabel). Il y a un enfant qui semble oublié. Enfin, il y a une surcharge sur une profession qui ne permet pas de la déterminer.

Près de 95 % des personnes ont été identifiées. Ce sont les domestiques dont l'identification se révèle le plus difficile.

1.2 Recensement de 1846

Le recensement de 1846³ a été établi par le maire de la commune Jean Rambaud en juin 1846. La feuille d'émargement est signée et datée du 12 juin 1846. A la différence de 1841, il fournit pour chacun des hameaux du village une répartition de la population d'abord par maisons, puis ensuite par ménages. Les maisons sont toujours relevées dans l'ordre logique du parcours des rues. En revanche, le parcours du maire a été très différent de celui de 1841. Chaque maison, chaque ménage et chaque habitant sont numérotés. Cependant, les maisons vides ne sont pas comptées. Pour chaque habitant, les informations suivantes sont fournies :

- Nom de famille. Pour les femmes et les veuves, il s'agit du nom de jeune fille (idem 1841)
- Prénom. En règle générale, seul le prénom d'usage est indiqué (idem 1841)
- Profession. Dans cette case, la profession du chef de ménage est indiquée, même pour les veuves. Pour les autres membres du ménage, cette zone sert à décrire le lien de parenté, y compris quand il s'agit des enfants. Dans la pratique, la profession n'est donc indiquée que pour le chef de ménage.
- Le sexe et le statut. La population est répartie en 6 catégories : homme marié, femme mariée, fille, garçon, veuf et veuve (idem 1841)
- Age. Nouveauté importante qui facilite l'identification. Pour les enfants, l'âge est exprimé en mois jusque vers 1 an et demi.
- Commentaire libre. N'est utilisé qu'une fois pour indiquer qu'un enfant est né "d'un premier mari".

La description des ménages suit la même logique qu'en 1841 dans son ordre de présentation.

La fiabilité du recensement est du même ordre que celle de 1841.

L'identification des habitants en 1846 est meilleure, car le taux est supérieur à 97 %. Les domestiques ont été identifiés plus facilement, surtout grâce à l'âge qui est indiqué.

2. La Motte-en-Champsaur

2.1 Le village et ses hameaux

La Motte-en-Champsaur se trouve au débouché de la vallée de la Séveraisette. Situé à 1 095 m d'altitude, le village répartit le chef-lieu et les 6 hameaux qui le composent sur les 5 240 ha de la commune. Le chef-lieu s'est installé à mi-pente, orienté au sud, au-dessus de la rivière, probablement pour échapper aux crues redoutables de ce torrent de montagne. Il s'agit d'un village qui s'aligne approximativement le long d'une rue unique. A quelques centaines de mètres en aval, se trouve le hameau des Dalmas. Aujourd'hui, par l'effet des constructions plus nombreuses, il y a continuité entre le chef-lieu et les Dalmas, mais lors de l'établissement du cadastre de 1837, la séparation était encore très nette. Sinon, plus éloignés du chef-lieu, se trouvent les Héritières, puis les Tisons sur la route des Infournas, le Serre lorsqu'on se dirige vers Saint-Eusèbe et Le Collet sur le chemin qui mène aux Costes. Il reste un petit hameau qui surplombe la rivière, les Pascaux. Un aperçu de la taille des hameaux est fourni par le cadastre, dans sa situation de 1837 :

Chef-lieu : 44 maisons, 2 moulins, 2 foulons, 1 four, 8 écuries⁴

Les Dalmas : 18 maisons, 1 four

Les Héritières : 17 maisons, 1 four, 5 écuries

Les Pascaux : 9 maisons

Le Serre : 7 maisons, 1 écurie

Le Collet : 4 maisons, 1 four

Les Tisons : 3 maisons, 1 four

soit, au total, 102 maisons, 2 moulins, 2 foulons et 5 fours.

³ Archives départementales des Hautes-Alpes : 6M228 : recensement 1846 - Canton de Saint-Bonnet

⁴ Les écuries sont cadastrées à part lorsqu'elles ne font pas partie d'un bâtiment comprenant aussi une partie d'habitation

Le chef-lieu, Les Héritières, Le Collet et Le Serre sont tous dominés par une maison dont la taille surpasse nettement celle des autres. Le critère du nombre d'ouvertures, très utilisé dans le cadastre comme unité de mesure fiscale, permet de les identifier. Dans le cas du chef-lieu et du Collet, il s'agit même d'anciennes maisons fortes.

2.2 Les communes limitrophes

Les communes limitrophes de La Motte sont (le nombre d'habitants provient du recensement de 1846) :

- Bénévent-et-Charbillac (566 habitants)
- Les Costes (312 habitants)
- Les Infournas (178 habitants)
- Molines (177 habitants)
- Saint-Eusèbe (603 habitants)

Molines se trouve au fond de la vallée de la Séveraisette. Si l'on peut classer La Motte parmi les villages de moyenne montagne, Molines appartient par contre pleinement au monde de la montagne, surtout par certains de ses hameaux reculés comme Le Roy ou Le Sellon. Ce village a aujourd'hui disparu et son territoire a été rattaché à celui de La Motte. Par sa position, Molines a pour débouché naturel La Motte. De façon identique, la vallée du Merdarel conduit naturellement des Infournas à La Motte, bien qu'un accès soit possible à Bénévent, par L'Auberie. En revanche, Saint-Eusèbe, Bénévent et Les Costes, plus ouverts sur le reste du Champsaur, n'ont pas ce lien privilégié avec La Motte.

2.3 Aperçu sur la démographie de La Motte

Comme nous le verrons, la population de La Motte est de 427 habitants en 1841 et 1846. Le maximum démographique est de 448 habitants. Il est atteint en 1851 comme dans beaucoup de villages du Champsaur. A partir de cette date, la population décroît lentement jusqu'en 1906 où le village abrite encore 408 personnes. Ensuite, la chute est sévère avec une perte de 101 habitants en 5 ans entre 1906 et 1911. A partir de cette date, le déclin est inexorable jusqu'à nos jours, pour atteindre finalement un minimum démographique de 151 habitants en 1975. Lors du dernier recensement (1999), le décompte donne 177 personnes⁵. Même s'il n'existe pas de recensements avant 1841, il y a quelques chiffres de population avant cette date : 232 habitants en 1698, 315 en 1730 et 312 en 1789. Il y a aussi des dénombremens au XVIIIème siècle, mais ils se font sur la base du nombre de feux.

3. La population de La Motte en Champsaur

3.1 Données générales des recensements de 1841 et 1846

3.1.1 Recensement de 1841

427 habitants :

145	garçons	110	filles
70	hommes mariés	70	femmes mariées
13	veufs	19	veuves

soit un total de 228 hommes (53,4 %) et 199 femmes (46,6 %).

Total des ménages : 94

Chef-lieu	197	habitants	45	ménages
Les Dalmas	70	habitants	16	ménages
Le Collet	24	habitants	3	ménages
Le Serre	27	habitants	5	ménages
Les Pascaux	18	habitants	7	ménages
Les Héritières	74	habitants	14	ménages
Les Tisons	17	habitants	4	ménages

⁵ Quelques chiffres de ce dernier recensement que l'on pourra utilement comparer à ceux de 1841 et 1846 : 177 habitants, dont 91 hommes et 86 femmes; 20,9 % de moins de 20 ans et 35,6 % de plus de 60 ans; 76 ménages avec une taille moyenne de 2,3 personnes par ménages, avec 63,2 % des ménages de une ou 2 personnes; 147 logements dont la moitié comme résidences principales occupées à 81,6% comme propriétaires (Source INSEE)

3.1.2 Recensement de 1846

427 habitants :

141	garçons	121	filles
68	hommes mariés	67	femmes mariées
13	veufs	17	veuves

soit un total de 222 hommes (52,0 %) et 205 femmes (48,0 %).

Total des ménages : 97

Total des maisons : 93

Chef-lieu	183	habitants	45	ménages	42	maisons
Les Dalmas	67	habitants	16	ménages	16	maisons
Le Collet	24	habitants	3	ménages	3	maisons
Le Serre	32	habitants	7	ménages	6	maisons
Les Pascaux	16	habitants	6	ménages	6	maisons
Les Héritières	83	habitants	16	ménages	16	maisons
Les Tisons	22	habitants	4	ménages	4	maisons

3.2 Structure des âges

L'étude de la structure des âges à La Motte se fait sur la base du recensement de 1846 qui est le seul à indiquer l'âge des personnes recensées. Lorsque nous avons pu le vérifier, l'âge porté dans le recensement est la différence brute entre l'année de naissance et 1846, sans tenir compte du mois de naissance. Il est souvent juste, à l'exception des personnes âgées (plus de 60 ans), où il y a fréquemment des erreurs d'une ou deux années⁶.

Ce qui frappe au premier abord est la très grande jeunesse de la population de La Motte : 52 % des habitants ont moins de 25 ans et la moyenne d'âge est de 27,83 ans. L'autre fait notable est le déséquilibre entre les hommes et les femmes. Il y a une domination de la population masculine qui représente 52,0 % du total des habitants. En 1841, l'écart hommes/femmes était encore plus marqué, puisqu'il était de 53,9 % contre 46,1 %. Afin d'affiner l'analyse, la population du recensement de 1846 peut être répartie en 3 tranches d'âges :

Tranche d'âges	Hommes	Femmes	Total	%
0 -24	122	100	222	52,0 %
25-59	77	87	164	38,4 %
60-85	23	18	41	9,6 %

Dans la première tranche, la population masculine est beaucoup plus importante que la population féminine. La répartition est de 54,95 % contre 45,05 %. Il n'y a pas d'explication satisfaisante. Si nous restreignons le champ de l'étude aux seuls enfants, c'est en dire si nous éliminons les domestiques, les enfants en nourrice, les petits-enfants et les neveux et nièces, nous trouvons 188 enfants. La répartition filles/ garçons est la suivante : 86 filles pour 102 garçons, soit une répartition 45,74 % / 54,26 % proche de celle de 45,05 % / 54,95 %. Cela veut dire que l'écart important entre hommes et femmes dans la population des moins de 25 ans ne s'explique pas par la présence d'une domesticité masculine jeune. Lorsque nous affinons l'analyse dans cette tranche d'âges, nous découvrons des écarts encore plus forts. Dans la tranche 5 ans - 14 ans, il y a 60 garçons pour 39 filles, soit une répartition 60,6 % / 39,4 %. A tous les âges de cette tranche, il y a un écart favorable aux garçons avec un maximum de 8 garçons pour une fille pour les enfants de 5 ans (nés en 1841). Cette tranche 5 ans - 14 ans est intéressante car l'effet du placement des enfants comme domestiques n'est pas encore sensible. Cette répartition représente donc le partage réel entre filles et garçons dans les familles. La seule explication à cet écart doit être trouvée à la source, c'est à dire dans la répartition filles/garçons à la naissance et dans une plus grande mortalité infantile des filles. Entre le 1er juin 1831 et le 1er juin 1841, 138 enfants sont nés à La Motte, ce qui correspond aux enfants qui ont entre 5 ans et 14 ans lors du recensement de 1846. Il y avait 76 garçons (55,1 %), 60 filles (42,9 %) et 2 enfants sans vie de sexe indéterminé. Au 1er juin 1846, 18 filles et 16 garçons

⁶ Nous avons pu vérifier l'âge des 344 personnes dont la date de naissance est connue :

- 151 ont leur âge exact dans le recensement
- 172 sont crédités d'un an de plus (en général les personnes nées après juin)
- 9 sont crédités d'un an de moins
- 12 ont un écart supérieur à un an (en plus ou en moins)

sont décédés à La Motte. L'effectif n'est donc plus que de 60 garçons et 42 filles, soit une répartition de 58,8 % / 41,2 %, proche de celle que donne le recensement⁷.

Dans la deuxième tranche (25 - 59 ans), qui représente 38,4 % de la population, les femmes reprennent un peu l'avantage, puisqu'elles sont majoritaires avec 53,0 % de la population.

Enfin, chez les plus de 60 ans, le nombre d'habitants décroît très rapidement. Ils constituent au total un peu moins de 10 % de la population, ce qui accentue l'impression de jeunesse. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes. La répartition est 56,1 % contre 43,9 %, donc un écart favorable à la population masculine, plus fort que dans la population jeune. De la même façon, il n'y a pas d'explication satisfaisante à une telle différence. Portant sur une population restreinte (41 personnes), elle n'a pas de signification statistique. Pour ce qui est de la longévité, que ce soit en 1841 ou 1846, une seule personne dépasse les 80 ans⁸ et respectivement 4 et 5 personnes dépassent les 75 ans. Curieusement, en 1846, sur ces 5 personnes, une seule est originaire de La Motte. Il ne faut probablement pas y attribuer une quelconque signification.

3.3 Les enfants

La jeunesse de la population que nous venons de constater est évidemment due aux nombreux enfants qui vivent au village. Il nous faut donc maintenant étudier la composition des familles du point de vue des enfants : quels sont les ménages qui ont des enfants ? Combien d'enfants ont-ils ? Combien d'enfants vivent avec eux ?

Il s'agit donc de définir cette population particulière, non pas par le critère de l'âge, qui n'est alors plus pertinent, mais par le lien de parenté. Pour cela, la définition qui a été retenue consiste à isoler tous les habitants de La Motte recensés dans un ménage où l'un des adultes est un ascendant de cette personne. Cette définition exclut donc tous les enfants qui le sont par l'âge, mais pas par le lien de parenté, comme les neveux et nièces ou les domestiques. Sont aussi exclus les enfants mariés vivant avec leurs parents ou hébergeant un de leurs parents. En revanche, les filles mères vivant avec leurs parents sont considérées encore comme des enfants. Dans le recensement de 1846, parmi les 427 personnes qui habitent La Motte à cette date, on dénombre 194 enfants (45,4 % de la population), qui sont présents dans 75 ménages (77,3 % des ménages), ce qui donne une moyenne de 2,59 enfants par ménage. De plus, 6 petits-enfants sont recensés. A une exception près⁹, il s'agit toujours d'enfants naturels qui vivent chez leurs grands-parents, avec ou sans leur mère. En réalité, nous devons utiliser comme base de calcul du nombre moyen d'enfants, l'ensemble des ménages composés d'un couple marié ou d'un conjoint veuf, qu'ils aient des enfants ou pas. Selon ce critère, il y a 91¹⁰ ménages susceptibles d'avoir des enfants, ce qui porte la moyenne des enfants par ménage à 2,13 enfants¹¹. La répartition de ces 91 ménages selon le nombre d'enfants est la suivante :

Nombre d'enfants	Nombre de ménages
0	16
1	24
2	16
3	15

⁷ Les limites de la comparaison entre les enfants relevés dans l'état civil de La Motte et les enfants recensés en 1846 sont :

- les âges du recensement ne sont pas toujours exacts.
 - les enfants nés à La Motte dans la période étudiée n'y habitent plus tous en 1846.
 - les enfants recensés à La Motte en 1846 n'y sont pas tous nés.
- Malgré cela, la comparaison reste pertinente.

⁸ En 1841, il s'agit de Michel Mollard, âgé de 82 ans et en 1846 de Jean Pierre Maron, âgé de 83 ans. Dans l'état civil de la Motte du XIX^{ème} siècle, on ne rencontre pas de décès de personnes âgées de plus de 90 ans. Il semble y avoir une barrière presque infranchissable autour de 85 ans.

⁹ Il s'agit d'Honorine Escalle, dont la famille habite aux Héritières, mais qui a rejoint sa grand-mère Rose Gauthier, veuve Escalle, pour vivre avec elle au chef-lieu, probablement suite à un arrangement familial.

¹⁰ Les 6 ménages qui ne sont pas susceptibles d'avoir des enfants sont 3 ménages de célibataires, le ménage du prêtre et 2 ménages de frères et sœurs célibataires.

¹¹ Pour le recensement de 1841, les résultats sont similaires : 195 enfants, dans 76 ménages, ce qui donne une moyenne de 2,57 enfants par ménage, et 3 petits-enfants, tous enfants naturels. En prenant l'ensemble des ménages susceptibles d'avoir des enfants, les chiffres sont alors 88 ménages et 2,22 enfants en moyenne par ménage.

4	13
5	2
6	4
7	1
8	0

Une première constatation s'impose : 90,5 % des ménages avec enfants ont entre 1 et 4 enfants et il n'existe pas de grandes familles (au-dessus de 10 enfants), puisqu'en 1846 un seul ménage atteint les 7 enfants. La situation était similaire en 1841, mais le maximum d'enfants est supérieur avec 2 familles de 8 enfants¹². Elles sont d'ailleurs encore présentes en 1846 avec 7 et 6 enfants.

Par sa nature même, le recensement donne une photographie de la composition de la famille au moment de son établissement, en tenant compte des enfants qui vivent avec leurs parents, sans permettre d'identifier ceux qui sont absents du foyer. Pour aller plus loin dans cette étude du nombre d'enfants par ménage, nous avons reconstitué la composition des 91 ménages étudiés en relevant tous les enfants nés dans ces ménages avant 1846. Le résultat est qu'ils ont eu au total 370 enfants, soit une moyenne de 4,07 enfants par ménage. En 1846, ces 370 enfants se répartissent en :

- recensés en 1846 dans le ménage de leurs parents : 194 (52,4 %)
- morts avant 1846 : 105 (28,4 %)
- placés comme domestique à La Motte : 16 (4,3 %)
- absents de La Motte en 1846, mais présents après cette date : 12 (3,2 %)
- partis (mariage, etc.) : 24 (6,5 %)
- partis sans information : 19 (5,1 %)

Nous constatons donc que seule la moitié des enfants nés dans les ménages recensés en 1846 vivent encore avec leurs parents. Un lourd tribut a été payé à la mortalité infantile. Après cela, il reste près de 20 % des enfants qui ont quitté le ménage de leurs parents. L'étude des causes de départ nous permet de balayer les différentes typologies de mobilité. Une première cause importante est le placement des enfants comme domestiques. Nous étudierons plus loin cette population. Nous verrons alors que ce placement peut être important pour certaines familles. Dans notre population, cela touche directement 16 personnes. Il est probable que parmi les 12 enfants absents de La Motte en 1846 et qui reviennent ensuite, nous trouvons aussi des enfants domestiques dans d'autres villages. 7 de ces 12 enfants ont déjà des frères et soeurs domestiques. Une autre raison d'absence temporaire peut-être le service militaire ou les études. Cette mobilité temporaire touche donc un peu plus de 7 % des enfants. Le départ définitif du ménage concerne 43 enfants, soit près de 12 %. Pour 19 d'entre eux, nous n'avons plus aucune information. Leur départ du ménage coïncide avec un départ définitif de La Motte. Les 24 autres ont quitté le ménage de leurs parents soit par mariage, soit en fondant un nouveau ménage au village, soit en partant définitivement. Les deux premières raisons seront développées plus largement dans la suite de cette étude. Quelques exemples illustreront la troisième cause : Auguste Escalle, ancien maire, parti à Gap, Joseph Escalle qui s'est établi libraire à Lons-le-Saunier et enfin Félix Escalle, parti à Marseille.

Enfin, sur les 75 ménages avec enfants, 6 ménages ont des enfants qui n'ont pas tous les mêmes parents. Dans 3 cas, le ménage héberge un enfant naturel que l'épouse avait eu avant de se marier. Dans 4 cas, un enfant est issu d'un premier mariage. Comme on le devine, un ménage associe les 2 cas : dans le ménage de Jean Pierre Blanchard aux Tisons, il y a un enfant du couple, un enfant d'un premier mariage de Jean Pierre Blanchard et un enfant naturel d'Adélaïde Chabre, femme Blanchard.

Sur les 194 enfants, il y en a 12 qui ont plus de 25 ans, dont 2 ont plus de 30 ans. Quels sont ces grands enfants qui vivent encore chez leurs parents ? Dans la majorité des cas, ils attendent pour s'établir. En effet, 7 d'entre eux se marient dans les années suivantes, même si l'établissement est tardif, comme pour Mélanie Escalle qui se marie à 40 ans. Sinon, 3 autres enfants mourront célibataires. Enfin, 2 sont des filles mères.

¹² Une de ces 2 familles de 8 enfants, qui paraissent presque exceptionnelles à La Motte, a pourtant un comportement démographique classique. Les parents, Joseph Escalle des Héritières et Rose Escalle de La Motte, se sont mariés en 1813, respectivement âgés de 33 ans 3 mois et 18 ans 3 mois. Ils ont 11 enfants en 23 ans et 9 mois, dont un seul décède encore enfant à l'âge de 5 jours. L'écart moyen entre enfants est de 2 ans 1 mois. Ils ont donc élevé 10 enfants, dont 2 ne sont pas recensés avec eux en 1841. Le nombre élevé d'enfants s'explique alors plus par la combinaison de la faible mortalité infantile et de la jeunesse de l'épouse lors du mariage que par leur comportement démographique, qui est au contraire très classique jusque dans l'espace des naissances.

3.4 Les enfants naturels

Le recensement de 1841 indique les enfants naturels : 11 sont dénombrés par le maire. En 1846, ce travail n'est plus fait. Nous avons voulu aller plus loin car en 1841, ne sont indiqués comme naturels que les enfants qui vivent dans leur famille. En revanche, l'origine illégitime d'une personne adulte n'est bien entendu pas indiquée. Si nous faisons ce travail de recherche, le total des personnes vivant en 1841 à La Motte qui sont de père inconnu se monte à 25 personnes (5,85 % de la population), comprenant les 11 personnes recensées comme tel par le maire. En 1846, il y a 26 personnes de père inconnu (6,09 %). Ces chiffres sont probablement inférieurs à la réalité car l'origine de toutes les personnes recensées n'est pas connue. A cela, nous pouvons ajouter les 5 personnes parmi les habitants recensés en 1841 et 1846 qui sont nés enfants naturels, mais qui ont ensuite été reconnus par leurs parents lors du mariage. Nous arrivons donc respectivement à 30 personnes en 1841 (7,02 %) et 31 en 1846 (7,26 %) nées enfants naturels.

A La Motte, sur la période 1793-1897, il y a eu 108 enfants naturels sur 1291 naissances, soit une proportion de 8,4 %. Mais cette répartition n'est pas stable dans le temps. Sur la période 1801-1830, la proportion atteint 15,3 %. Elle n'est plus que de 6,2 % sur le reste du siècle. Cette évolution s'explique essentiellement par la présence de quelques "familles" d'enfants naturels qui se constituent sur les 3 premières décennies du siècle. Il s'agit de femmes qui ont plusieurs enfants naturels, le maximum étant atteint avec 5 enfants naturels¹³. Ces naissances multiples qui concernent 20 femmes (sur 71) et 56 enfants se concentrent essentiellement dans la première moitié du siècle. 18 de ces 20 femmes ont donné naissance avant 1860. Au contraire, si nous éliminons les enfants naturels multiples en n'étudiant que les 52 enfants nés uniques, nous trouvons un taux extrêmement stable dans le siècle. Il avoisine 4% des naissances totales. Cela permet donc de distinguer 2 types très affirmés d'illégitimité : la naissance d'un enfant naturel unique et la constitution de familles d'enfants naturels.

Le taux de reconnaissance est faible. 17 des 108 enfants ont été reconnus par leur père lors du mariage, soit 15,8 %. Là aussi, le taux de reconnaissance augmente au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle. Cela s'explique comme une conséquence de la disparition des "familles" d'enfants naturels. En effet, ces enfants n'étaient presque jamais reconnus. Ramenés aux enfants nés uniques, ce taux est là aussi constant.

Nous aimerions pouvoir affiner notre étude de la place des enfants naturels dans la société villageoise de La Motte vers 1845, malgré le manque d'éléments pour étayer cette analyse. Cependant, nous pouvons lancer plusieurs pistes de réflexions :

- Pour un enfant, l'illégitimité ne semble pas un obstacle pour se marier. Il ne semble pas y avoir d'opprobre attaché à ce statut. Certains de ces enfants naturels trouveront leur place au village. D'un autre côté, des femmes ayant déjà des enfants naturels trouvent néanmoins à se marier, l'enfant étant pris en charge par le ménage.
- Le cas des "familles" d'enfants naturels ayant disparu au cours du siècle, c'est peut-être le signe d'une moins grande tolérance à une situation qui devait paraître anormale car elle pouvait donner le sentiment d'une légitimation d'un état de fait.
- On pourrait penser à priori que l'illégitimité est liée au statut social de la mère, qui serait alors plutôt d'origine modeste. Il ne semble pas que ce soit toujours le cas. L'illégitimité ne semble pas socialement marquée.

En allant plus loin, nous serions tentés d'émettre l'hypothèse que vers 1840, la tolérance à l'illégitimité et son statut social sont en train de changer. Cela devient plus couramment une faute, réparée ou non par le mariage ou le signe d'un déclassement social. Il y aurait désormais une illégitimité, fille de la pauvreté, qui s'opposerait à une illégitimité auparavant plus acceptée, comme nous le font penser ces "familles" d'enfants naturels. En revanche, la nature de cette acceptation nous échappe.

En complément à notre analyse des enfants naturels, nous pouvons donner un éclairage sur les relations prénuptiales. Il suffit d'étudier l'écart entre la date du mariage et la date de naissance pour les 91 ménages dont nous avons étudié précédemment la composition en nombre d'enfants. Comme nous prenons en compte les mariages multiples, nous avons 100 occurrences. La répartition est la suivante :

¹³ Magdeleine Escalle a eu 5 enfants naturels entre 1807 et 1827. Une de ces filles a eu elle-même un enfant naturel. Les 2 garçons qui ont vécu sont recensés à La Motte en 1846 :

- Jean-Antoine Escalle, maréchal-ferrant, propriétaire de sa maison et de presque 3 hectares de terres
- Joseph Escalle, fermier, qui achète dans les années 1860 près de 5 hectares de terres
Ils sont donc bien intégrés au village.

- 4 indéterminations : date du mariage ou date de naissance du premier enfant inconnue
- 8 sans objet : mariage stérile
- 4 mariages qui régularisent la situation, mais qui ne donnent pas d'autres enfants¹⁴.
- 9 mariages où l'écart entre la date du mariage et la date de naissance du premier enfant est inférieure à 6 mois¹⁵.
- 75 mariages où cet écart est supérieur à 8 mois.

Sur les 84 couples où l'écart a été déterminé, la moyenne est de 16,3 mois.

Il y a donc 13 couples, sur les 100 identifiés, qui ont eu des relations pré-nuptiales avérées, soit 13 %.

4. La structure des ménages

Le principal enseignement que permet le recensement porte sur la structure des ménages, c'est à dire la façon dont ils se composent, les liens de parentés entre ses membres et, éventuellement, les liens entre les différents ménages. En comparant la situation de 1841 et 1846, une analyse dynamique de la structuration des ménages peut être faite.

4.1 Typologie et répartition des ménages en 1841 et 1846

Il s'agit d'étudier la structure des 94 ménages de 1841, en les répartissant selon la typologie suivante :

- Solitaires : 7 (7,4 %)
- Ménages sans noyau conjugal : 3 (3,2 %)
- Ménages à noyau conjugal simple : 54 (57,4 %)
- Familles élargies : 28 (29,8 %)
- Ménages à noyaux conjugaux multiples : 2 (2,1 %)

4.1.1 Solitaires (7 ménages)

Il s'agit des ménages composés d'une personne seule. Comme on peut s'y attendre, ils sont peu nombreux. La répartition plus fine de ces ménages donne :

- 4 célibataires. Pour les hommes, il y a l'instituteur, Paul Motte, dont le statut est peut-être provisoire, et Pierre Gonsolin et Germain Escalle, respectivement âgés de 55 ans et 49 ans, qui vivent seuls bien qu'ils aient tous les 2 des frères au village. Ils sont les représentants de la population mal connue des hommes qui restent célibataires, alors que la règle dominante est le mariage¹⁶. Une seule femme célibataire est recensée. Il s'agit de Victoire Lagier, dernière héritière de la puissante famille des Lagier de La Motte. Elle vit avec une domestique.
- 2 veuves (Anne Maron et Marie Nicolas) et un veuf (Jean François Lagier), qui n'ont pas eu d'enfants de leur mariage. Jean François Lagier a une servante.

En réalité, l'isolement de ces personnes doit être nuancé. En effet, les soeurs de Pierre Gonsolin vivent dans les maisons contiguës à la sienne aux Pascaux, Germain Escalle habite à quelques dizaines de mètres de son frère marié, Anne Maron partage sa maison avec son neveu Jean Pierre Espitallier et Jean François Lagier est voisin de son frère et de son neveu. Victoire Lagier, qui n'a plus de famille proche à La Motte, est accompagnée d'une servante. Seuls Pierre Motte, par son statut, et Marie Nicolas, veuve Jullien, sont isolés dans le village. Peut-être est-ce un signe, mais Marie Nicolas ira mourir en 1842 chez Augustin Cesmat, avec qui elle ne semble pas liée, quittant la maison qu'elle possède au village.

¹⁴ Deux cas particuliers :

- Pierre Bonhomme a eu un enfant naturel de Virginie Pellegrin en 1807. Il l'a reconnu et appelé Pierre Bonhomme, mais ils n'ont jamais régularisé. Il se marie en 1814 et a un fils légitime qu'il appelle aussi Pierre Bonhomme.
- Joseph Robin et Philippine Nougier se marient alors qu'ils ont déjà eu trois enfants hors mariage. Cette régularisation se fait sur le tard, car l'épouse a déjà 46 ans. Le mari n'a que 28 ans.

¹⁵ Il y a le cas extrême d'Augustin Nougier et Madeleine Meyer où le mariage est célébré le 30 janvier 1822 et leur fils naît le premier février 1822, soit 2 jours après.

¹⁶ Dans le cas de Germain Escalle, la famille comportait 3 frères. L'aîné, Joseph Escalle, s'est marié et a perpétué la famille. Les 2 frères cadets, Germain et Justiné Escalle, sont restés célibataires, l'un vivant sous le toit de son frère et l'autre, Germain, vivant dans une autre maison de la famille en indivision entre les frères. Peut-être est-ce une coïncidence, mais cette famille est une des plus riches de La Motte. S'agissait-il de ne pas diviser le patrimoine ?

4.1.2 Ménages sans noyau conjugal (3 ménages)

A La Motte, ce type de ménage n'est représenté que par une association entre un frère et une sœur. Dans un cas, il s'agit du prêtre desservant La Motte qui est accompagné de sa sœur qui fait probablement office de servante. Dans les 2 autres ménages, il s'agit d'un couple de frères et soeurs déjà relativement âgés qui vivent ensemble :

- Augustin et Magdeleine Valentin, respectivement âgés de 65 et 68 ans, tous les 2 célibataires. La continuité de la famille est représentée par leur neveu Augustin Tourniaire.
- Jean Louis et Magdeleine Valentin, respectivement âgés de 61 et 52 ans, le frère étant veuf sans enfant. La continuité de la famille est assurée par leur neveu Jean Pierre Escalle, qui vit dans leur maison.

4.1.3 Ménages à noyau conjugal simple (54 ménages)

Il s'agit donc du type de ménage dominant à La Motte. Les différentes situations possibles sont :

- couple marié sans enfant (5 ménages)
- couple marié avec enfants (42 ménages)
- veuf ou veuve avec enfants (4 ménages) fille mère avec enfants (3 ménages)

4.1.4 Familles élargies (28 ménages)

Ce type de ménage représente près de 30 % des ménages (28 sur 94). Il est souvent très proche de celui des ménages à noyau conjugal simple. En effet, le terme de famille élargie ne doit pas faire imaginer des ménages où cohabitent de nombreux ascendants ou collatéraux. Les différentes situations qui se rencontrent sont :

- 10 ménages qui hébergent un seul des ascendants du couple, que ce soit le père ou la mère de l'époux ou de l'épouse.
- 6 ménages où il s'agit d'un frère ou d'une sœur célibataire.
- 5 ménages pour lesquels la composition est mixte car il y a simultanément un ascendant, toujours seul, et un frère ou une sœur.
- 3 ménages hébergent un autre collatéral, qui est soit un oncle (1 cas), soit une nièce (2 cas)
- 3 ménages hébergent un petit enfant, qui est toujours un enfant naturel d'une fille du ménage
- 1 ménage héberge la belle-sœur veuve du chef de ménage, elle-même veuve.

Ce dernier ménage obéit à une structure plus originale car il fait cohabiter sous le même toit 2 veuves, qui ont épousé les 2 frères.

4.1.5 Ménages à noyaux conjugaux multiples

Il s'agit de 2 ménages qui ont une structure originale par rapport aux autres ménages. Ils méritent d'être plus détaillés.

Le ménage de Joseph Meyer aux Héritières déroge à une règle générale. En effet, dans le cas des ménages qui hébergent le père de l'épouse ou de l'époux, la majorité correspond au cas où l'ancien chef de famille s'est retiré au profit de son fils ou de son gendre. En recensant, le maire prend acte de cet arrangement en désignant comme chef de ménage ce fils ou ce gendre. Dans le cas de la famille Meyer, malgré l'arrivée en 1836 de Germain Gaillard comme gendre qui semble promis à prendre la relève, le chef de famille est resté Joseph Meyer, le père veuf. Il y a donc 2 noyaux conjugaux, avec Joseph Meyer d'un côté et Germain Gaillard et sa femme de l'autre. En réalité, parmi les familles élargies telles que nous les avons considérées, il y a des structures similaires, mais le point de vue du maire était alors différent. Il n'y a d'ailleurs pas d'explication probante à cette différence de perspective, sinon qu'il s'agit d'un cas où la famille n'habite pas une maison qui lui appartient. Dans cette situation, l'entrée de Germain Gaillard comme gendre n'a peut-être pas la même signification que dans les autres cas où le gendre prend la succession du beau-père, jusque dans la possession de la maison.

L'autre ménage classé dans ce type est la cohabitation d'un chef de famille célibataire avec sa belle-sœur veuve et son fils. Là aussi, comme cette veuve ne peut pas être considérée comme le chef de famille, la structure paraît particulière. Cependant, elle n'est pas éloignée de celle d'une famille élargie.

4.1.6 Ménages structurés autour d'un noyau conjugal simple

En réalité, l'ensemble des ménages qui sont classés dans les 3 derniers types, soit 84 ménages (89,4 %) sont tous organisés autour d'un noyau conjugal simple autour duquel gravitent parfois des membres de la famille qui ont systématiquement comme caractéristiques d'être soit veuf, soit célibataire. Il n'y a aucun cas où 2 couples mariés cohabitent dans le même ménage, encore moins quand il s'agit de frères ou de sœurs. Cette constatation sera confirmée lorsque nous étudierons l'évolution de ces ménages entre 1841 et 1846. La cohabitation avec un membre de la famille n'est que temporaire. A terme, elle est dissoute soit par le décès, soit par le mariage, soit par le départ. Les ménages qui comprennent un veuf ou une veuve sans enfants peuvent aussi être rapportés à ce modèle, ce qui porte le nombre des ménages qui sont ou ont été construits autour d'un noyau conjugal simple à 88 (93,6 %).

Reprenant une classification plus fine utilisée ci-dessus, les 88 ménages avec noyau conjugal se répartissent selon la nature de ce noyau :

- Couple marié sans enfant : 8
- Couple marié avec enfants : 62
- Veuf avec enfants : 3
- Veuve avec enfants : 7
- Fille mère avec enfants : 4
- Veuve sans enfant : 2
- Veuf sans enfant : 2

4.1.7 Répartition en 1846

En 1846, la répartition selon la même typologie est la suivante :

- Solitaires : 7 (7,2 %)
- Ménages sans noyau conjugal : 8 (8,2 %)
- Ménages à noyau conjugal simple : 59 (60,8 %)
- Familles élargies : 20 (20,6 %)
- Ménages à noyaux conjugaux multiples : 3 (3,1 %)

4.2 **Evolution de la structure des ménages entre 1841 et 1846**

A partir de l'étude de l'évolution des ménages de 1841 à 1846, la constatation qui s'impose est que derrière la permanence des structures des ménages (59 n'ont pas changé), il y a cependant une simplification. Entre 1841 et 1846, l'évolution est la suivante :

- 59 ménages n'ont pas changé de structure.
- 9 ménages ont disparu, dont 2 par décès et 3 par fusion de ménages
- 12 ménages sont apparus, dont 3 créés par séparation de ménages existants.
- 26 ménages ont changé de structure, soit par simplification, soit par complexification.

Les apparitions et disparitions de ménages seront étudiées dans le chapitre sur les évolutions de population entre 1841 et 1846.

4.2.1 Création de ménages par séparation

A partir de ménages existant en 1841, un ou plusieurs membres s'en séparent pour former une nouvelle cellule familiale, amenant toujours une simplification dans la composition antérieure de la famille. Entre 1841 et 1846, il y a 3 cas dont les histoires sont différentes, et donc instructives sur les modes de composition/recomposition des familles :

- En 1841, Vincent Meyer vivait avec sa femme et son fils. Le ménage hébergeait aussi une de ses sœurs, Agathe Meyer, ainsi qu'une nièce, fille naturelle d'une autre sœur décédée. C'était donc une famille élargie. En 1846, les ménages se sont scindés et simplifiés. Vincent Meyer forme un ménage simple avec sa femme et ses 3 enfants. Agathe Meyer a formé un nouveau ménage avec sa nièce. Mais, plus qu'un effet d'optique dû au recensement, il s'agit de la prise en compte par le recenseur d'un arrangement de famille. En effet, en 1844, la maison familiale a été partagée par égale moitié entre le frère et la sœur.
- Joseph Escalle, célibataire, qui habitait chez son frère en 1841, a formé un nouveau ménage après son mariage en 1844. Avec sa femme, ils se sont installés dans la maison d'une autre famille Escalle dont ils sont probablement fermiers. La cohabitation entre frères se rompt au moment du mariage.

- Jean Meyer quitte la maison paternelle des Dalmas pour former un ménage solitaire aux Pascaux. La raison de ce mouvement n'est pas claire et interprétable.

4.2.2 Evolution de ménages par simplification

Parmi les ménages qui ont changé de structure, 19 se sont simplifiés dont 12 sont passés d'une famille élargie à une famille à noyau conjugal simple par le décès ou le départ du ou des membres de la famille qui étaient hébergés. Il s'agit le plus souvent du décès du parent survivant, avec le cas particulier du décès du beau-père qui consacre alors définitivement le gendre comme chef de famille. Ailleurs, il s'agit d'un frère qui a quitté la maison familiale. Nous avons vu le cas de Joseph Escalle qui a formé un nouveau ménage. Il y a aussi le cas de Fidèle Allec, recensé en 1841 chez son frère Pierre Allec, qui s'installe dans sa belle-famille après son mariage en 1846. Il a épousé la seule fille du ménage Mouret, où il est entré en gendre. Parmi les autres ménages qui se sont simplifiés, il faut relever 2 cas dont l'évolution est riche d'enseignements¹⁷.

En 1841, Auguste Escalle, maire et notaire de La Motte, hébergeait sous son toit, non seulement sa femme et son fils, mais aussi sa mère veuve Rose Gauthier, son oncle Pierre Escalle, ancien prêtre et propriétaire des biens de la famille dont la maison qui abrite le ménage, et enfin Félix Escalle, un frère célibataire de 31 ans. En 1842, Pierre Escalle meurt. En juillet de la même année, Auguste Escalle part s'installer à Gap comme notaire en emmenant bien sûr sa famille. En 1843, Félix Escalle se marie et émigre définitivement. La mère restant seule, elle est alors rejointe par son frère du Noyer, alors veuf, et par une de ses petites-filles des Héritières. Ce regroupement familial ne peut qu'être temporaire. Le frère et la sœur, déjà âgés, mourront respectivement en 1846 et 1849 et la petite fille se mariera en 1846 et partira à Saint-Firmin. Le ménage complexe de 6 membres en 1841 aura totalement disparu en 1849.

L'autre exemple est presque une illustration parfaite de la façon dont les Champsaurins envisageaient la composition de leurs ménages. En 1841, nous avons repéré ce ménage qui faisait partie d'un des plus complexes. En effet, Joseph Meyer hébergeait sa fille cadette célibataire et sa fille aînée, mariée à Germain Gaillard de Molines. Ce couple avait déjà 3 enfants. Tout pouvait laisser penser que Germain Gaillard était le gendre amené à être chef de famille. En 1846, il est officiellement reconnu comme chef de ménage par le recenseur. Comme entre temps la fille cadette s'est mariée et est partie vivre aux Infournas, le ménage s'est simplifié en s'organisant autour d'un noyau conjugal simple, qui héberge le beau-père. Là aussi, le destin naturel de cette famille est la mort du père qui fera aboutir le resserrement de la famille autour du couple et de ses enfants.

4.2.3 Evolution de ménages par complexification

Au contraire, 7 ménages sont devenus plus complexes, en passant dans la catégorie des familles élargies. Il y a plusieurs cas de figures. Parfois, la famille accueille un petit-fils (2 cas). Autre situation, le ménage s'agrandit en accueillant le gendre qui vient prendre la relève dans la famille (2 cas)¹⁸. Enfin, un frère célibataire est désormais accueilli dans la famille, suite à un arrangement de famille (2 cas). Il existe le cas de Fidèle Meyer qui formait un ménage simple avec sa femme et ses 2 enfants. Dans un ménage voisin, Marie Lombard, sa belle-mère veuve, vivait avec ses 3 filles. Deux filles se marient entre 1841 et 1846 et la troisième se mariera moins de 3 mois après le recensement. E, 1846, Fidèle Meyer a rejoint sa belle-mère avec sa famille, formant ainsi un ménage élargi. Néanmoins, il ne faut pas être victime des apparences, car ce ménage redeviendra vite un ménage simple, abritant seulement les parents et les enfants lorsque Marie Lombard mourra.

4.3 Liens de parentés

Avant de conclure sur les enseignements que nous pouvons tirer de cette étude, il faut étudier les liens de parenté qui peuvent exister entre les différents ménages en 1841. Afin d'illustrer notre propos, cette recherche se restreint aux seuls frères, en excluant bien entendu ceux qui sont enfants et qui vivent chez leurs parents. Le relevé de tous les frères qui habitent au village fournit d'abord 7 garçons célibataires qui vivent dans le ménage

¹⁷ Les 5 cas restants de ménages qui se sont simplifiés sont :

- Marie Maurel qui vit seule après le placement de son fils comme domestique
- Euphrosine Garnier qui reste seule après le départ de ses 3 enfants.
- Sabine Villaron qui ne vit plus qu'avec sa mère après le placement de ses 3 enfants comme domestiques
- Joseph Gonsolin, des Héritières, qui est rejoint par son frère célibataire après le décès de sa femme.
- les frères et soeurs Blanchard du Serre, après le décès de leurs parents en 1846.

¹⁸ Un ménage abritant 2 couples mariés apparaît de ce fait. Il est formé des parents, de la fille et du gendre. C'est le seul cas connu de ce type.

de leur frère. Comme cela a été dit, il n'y a aucun cas de 2 couples où les conjoints sont frères qui cohabiteraient et seraient recensés dans le même ménage. Par ailleurs, 8 paires de frères ont été identifiées, qui appartiennent à 16 ménages différents. Ce sont :

- Les 2 frères Espitallier d'Ancele. Leur mariage a permis de consacrer leur installation à La Motte, en les faisant entrer dans des familles dont ils assurent la postérité.
- Auguste Escalle, notaire au village et Hippolyte Escalle, meunier aux Dalmas. Le patrimoine familial est suffisamment important pour qu'ils puissent habiter chacun une des maisons de la famille. Félix Escalle, autre frère, mais célibataire, vit dans le ménage d'Auguste Escalle.
- Joseph Escalle et Germain Escalle, tous les deux aux Héritières, mais dans des maisons différentes. Là aussi, l'importance du patrimoine indivis permet aux 2 ménages de ne pas cohabiter. Germain Escalle est célibataire. Un autre frère célibataire, Justiné, est recensé avec Joseph Escalle.
- Pierre Gonsolin, célibataire aux Pascaux et Joseph Gonsolin, aux Héritières. C'est Pierre Gonsolin qui est resté dans la maison familiale.
- Jean François Lagier, veuf, qui vit dans sa maison, et Jean Pierre Lagier, qui vit dans le ménage de son gendre Augustin Cesmat, mais dans une maison qui lui appartient.
- François Blanchard aux Héritières, qui est probablement resté dans la maison familiale, et Pierre Blanchard aux Pascaux.
- Fidèle Meyer au village qui s'est installé dans la famille Brochier par son mariage avec l'une de leurs filles et son frère Jean Meyer qui est resté aux Dalmas chez leur père.
- Jean Jacques Maron aux Dalmas et Malachie Maron, domestique au village chez Jean Pierre Grimaud. Malachie Maron s'est marié et a vécu à Molines.

4.4 Conclusion

En conclusion, cette photographie de la structure des ménages permet de mettre en évidence quelques règles importantes de structuration des familles. La cellule de base est constituée d'un couple avec ses enfants. Ensuite, un ou plusieurs membres de la famille peuvent venir s'agréger à cette cellule de base. Il s'agit souvent d'un des parents des conjoints. Leur présence dans le ménage représente un état transitoire entre la cellule actuelle et la cellule précédente que cet ascendant formait. L'histoire peut être reconstituée ainsi. A partir d'une cellule initiale que formaient les parents, une nouvelle cellule s'est constituée selon plusieurs mécanismes :

- le mariage d'un fils qui devient tôt ou tard le nouveau chef de famille. Cela peut avoir lieu au décès du père, mais cela n'est pas systématique.
- le mariage d'une fille qui fait entrer dans la famille un gendre qui devra reprendre le rôle de chef de famille. Cela se produit évidemment dans les familles qui n'ont pas de garçon pour prendre la relève, mais cela n'est pas systématique. Dans ce cas, le gendre peut déjà être considéré comme chef de famille alors que son beau-père, qui reste propriétaire du domaine et de la maison, n'est pas encore décédé.

Bien entendu, lors de la constitution de cette nouvelle cellule de base, il peut y avoir des frères et soeurs célibataires qui sont encore présents. Le devenir des soeurs est clair : elles sont amenées à se marier et parfois à quitter le village. Il existe néanmoins le cas des soeurs qui restent célibataires, hébergées par leur frère ou leur beau-frère jusqu'à leur décès. Il y a la même situation chez les frères, mais leur devenir est souvent de créer eux-mêmes une cellule familiale par le mariage. Dans ce cas, ils ont plusieurs possibilités. Ils peuvent entrer en gendre dans une famille qui peut les accueillir. Ils peuvent aussi créer un nouveau ménage indépendant, mais ils doivent pouvoir assurer leur installation économique qui se concrétise souvent par l'achat d'une maison. En aucun cas, le frère reste dans la maison familiale après son mariage.

Ce que l'on perçoit est la volonté de toujours tendre vers le modèle de la famille nucléaire, avec une équivalence qui se crée entre cette famille et la propriété de la maison. Dans certains ménages complexes, il y a une séparation des ménages qui s'opère, accompagnée d'un partage des maisons. Cela peut arriver entre des frères et soeurs, mais aussi entre le père et le fils.

Ce modèle que nous venons de décrire n'est bien entendu pas totalement généralisable car il se heurte aux aléas de la vie particulière de chacun¹⁹. Il est cependant notable que les filles mères ont tendance à se conformer à ce comportement. En effet, quand elles ont quasiment formé une famille, il n'y a plus de différences notables de structure familiale avec un couple constitué.

¹⁹ Le ménage qui déroge le plus à ce modèle est celui formé par Magdeleine Maron et Marianne Blanchard, veuves des 2 frères Barthelemy. Elles vivent peut-être ensemble à cause de l'indivision de la maison familiale Barthelemy entre les 2 frères. Pourtant, en 1846, lorsque Magdeleine Maron se remarie et s'installe aux Héritières chez son mari, sa belle-sœur la suit. Ce comportement que l'on peut juger atypique n'a pas d'explication évidente.

La dernière nuance qu'il faut apporter est l'existence des domestiques qui sont comptabilisés dans les ménages. Un exemple particulièrement parlant permet de comprendre comment la structure des ménages en 1841 n'est pas comparable à la structure actuelle, même si elle tend vers le modèle de la famille nucléaire. Hippolyte Balthazard Davin, l'un des plus gros propriétaires de La Motte, abrite dans sa maison du Serre ses 3 enfants, sa mère veuve, son frère célibataire et 5 domestiques, soit un ménage de 11 personnes au total.

5. Origine des habitants

A l'image du village immobile, qui n'abrite en son sein qu'une population qui y est née, s'y marie et y meurt, la recherche des origines des habitants permet d'apporter un correctif, même si, comme nous le verrons, l'aire d'influence du village ne dépasse guère le Champsaur.

5.1 Analyse des origines

Pour déterminer l'origine des habitants de La Motte, il a fallu se restreindre à la population adulte de La Motte pour que cette étude ne soit pas biaisée par l'écrasante présence de la population des enfants qui aurait masqué la diversité des origines. En effet, les enfants sont en général nés à La Motte, même si leurs parents n'en sont pas originaires. Les domestiques sont aussi exclus car ils appartiennent à une population à part qui sera étudiée plus loin. Pour compléter cette étude des origines, le conjoint décédé des personnes veuves a été intégré à l'échantillon, sous réserve qu'il ait vécu à La Motte²⁰. De cette manière, on peut déterminer l'origine d'une famille, même si le chef est décédé, ou affiner l'analyse de l'exogamie, même si l'épouse est décédée. Dans le recensement de 1846, l'application des règles décrites précédemment détermine un corpus de 218 personnes, qui se répartit en 68 couples constitués, 25 couples dont l'un des membres est décédé ou absent et 32 personnes autres²¹.

La population des 218 personnes se répartit en 6 catégories selon le lieu d'origine (la liste complète se trouve en annexe) :

Lieu d'origine :	Nombre :	
Inconnu	2	0,9 %
La Motte	129	59,2 %
Champsaur/Valgaudemar	82	37,6 %
Reste des Hautes-Alpes	1	0,5 %
France	3	1,4 %
Etranger	1	0,5 %

Les 2 personnes d'origine inconnue forment le couple Jacques Brochier/Marie Lombard. Nous n'avons pas trouvé l'acte de mariage qui donne l'origine de l'épouse et nous n'avons pas d'indication sur l'origine du mari. Ils portent des patronymes champsaurins.

Première constatation, en 1846, la population de La Motte est originaire à près de 97 % du Champsaur. Cependant, la population strictement née à La Motte n'est plus que de 59,2 %. Pour le reste, les habitants proviennent essentiellement des villages voisins. En effet, le classement des communes d'origine donne le résultat suivant : Saint-Bonnet (11), Molines (8), Bénévent (8), Les Costes (7), Les Infournas (7), Saint-Eusèbe (5). Il apparaît clairement que la zone d'influence de La Motte, c'est à dire la zone d'où sont originaires les épouses ou les étrangers au village, est d'abord constituée par les villages qui ont une limite commune avec La Motte. Aucun des villages limitrophes n'est absent, mais leur représentation dans l'échantillon n'est pas proportionnelle à leur population, ce qui n'a rien d'étonnant, vu la faiblesse de l'échantillon. Très normalement, on retrouve le chef-lieu de canton dans la zone d'influence. Le reste de la population d'origine champsaurine est issu de 17 villages du Champsaur ou du Valgaudemar, avec souvent un seul représentant. Au total, hors La Motte, 23 villages contribuent aux origines des habitants, chiffre qu'il faut rapprocher des 32 communes que comptent les 3 cantons de Saint-Bonnet, Saint-Firmin et Orcières qui forment le Champsaur et le Valgaudemar.

²⁰ Par exemple, Joseph Robert de Saint-Bonnet qui est venu s'installer à La Motte chez son gendre et sa fille vers 1840 fait partie du corpus. Sa femme morte en 1820 n'a pas de raison d'être considérée dans cet échantillon, puisqu'elle n'a jamais vécu à La Motte.

²¹ 17 femmes célibataires, 11 hommes célibataires, 4 veufs ou veuves dont le conjoint décédé n'est pas inclus.

Ce qui est surprenant est que le reste des Hautes-Alpes n'est quasiment pas représenté. Une personne est originaire de Chaudun, commune du Gapençais.

Enfin, pour les origines plus lointaines, nous trouvons un époux de Pellafol dans L'Isère²², le garde champêtre qui est originaire du Bourg de Péage dans la Drôme et enfin le nouveau notaire Charles Barthelemy, arrivé en 1842, natif de Lus-la-Croix-Haute dans le Drôme.

Encore marginale à cette époque, l'émigration étrangère n'est représentée que par Thomas Buni, dont le nom est parfois francisé en Buny. Natif de Turin dans le Piémont, sa présence est attestée à Bénévent en 1808. En 1809, à 42 ans, il s'installe à La Motte comme domestique. Après s'être marié avec une fille des Infournas en 1816, il s'y installe vers 1820 pour ensuite revenir à La Motte vers 1843.

En 1841, la répartition des origines des habitants était similaire à celle de 1846. Un cas particulier mérite d'être relevé. Mariette Vieux, née à Lyon en 1829, est recensée chez son oncle et sa tante. Au début du XIXème siècle, il a existé vers Lyon un courant d'émigration d'habitants du Champsaur qui partaient travailler dans la soierie, sans que l'importance de ce flux ait pu être mesurée²³. Joseph Vieux, le père de Mariette, ouvrier teinturier en soie, épouse en 1830 à Lyon une fille de Molines. Devenu veuf, il épouse une Lyonnaise. Autre exemple, Charlotte Maron, d'une famille des Héritières, épouse en 1830 François Fournet, un ouvrier en soie de la Croix-Rousse, faubourg de Lyon. Malgré la distance, en 1831, elle revient accoucher à La Motte d'une fille, Rosalie Fournet, qui habite en 1846 chez sa tante Magdeleine Maron aux Héritières. Dernier exemple, Rosalie Davin de La Motte, épouse d'Henri Audigié, fabricant d'étoffes de soie à Lyon, vient accoucher chez son père Jacques Davin au Collet en 1829. Dans ces 3 cas, malgré la distance, les liens existent encore et des échanges ont lieu.

5.2 Motifs d'installation à La Motte

Une analyse plus fouillée de l'origine de la population permet de déterminer les causes de l'installation au village. Sur les 218 personnes étudiées, cela ne concerne plus que 92 personnes, dont la grande majorité est née hors de La Motte. Cependant, certaines y sont nées, mais avaient quitté le village. Leur retour est dû à un motif identifiable.

5.2.1 Le mariage

Le mariage est l'un des motifs les plus importants du renouvellement de la population. Cela concerne en premier lieu les femmes : 32 d'entre elles se sont installées à La Motte suite à leur noce. C'est aussi un motif d'intégration au village pour les hommes, puisque le mariage suivi d'une installation à La Motte correspond à une stratégie matrimoniale où une famille sans héritier marie sa fille pour faire entrer un gendre dans la maison. Ainsi, 6 hommes se sont intégrés dans des familles de La Motte, sans avoir auparavant jamais vécu à La Motte.

A cette population arrivée par mariage, il faut rapprocher le cas des hommes venus habiter La Motte, très probablement pour un motif économique (placement comme domestique, installation comme artisan ou journalier par exemple) et qui concrétisent leur intégration au village par un mariage. Nous avons identifié 10 hommes dans ce cas-là. Parmi ceux-ci, le cas de la famille Espitallier d'Ancelle est remarquable. Un premier frère arrive en 1826 à 24 ans. 5 ans après, il se marie dans la famille Astier et prend la succession de son beau-père comme foulonnier. Il est rejoint par un autre frère en 1831, qui entre aussi par mariage dans une famille sans garçon. La série se continue, et se termine, par le dernier frère qui arrive en 1841 et se marie 2 ans plus tard avec une veuve. Une telle continuité qui met en valeur la solidarité familiale reste rare. Les autres arrivées sont solitaires. Il se passe souvent un laps de temps assez long entre l'arrivée et le mariage. Quand nous pouvions le déterminer, il oscillait entre 3 ans et 10 ans. Il existe le cas d'une femme qui vivait au village comme ouvrière-tailleuse et qui s'y marie ensuite. Mais ce phénomène est très majoritairement masculin.

²² A vol d'oiseau, Pellafol est plus proche de La Motte que certains des villages du Champsaur. Néanmoins, il appartient à la zone d'influence de Corps et non de Saint-Bonnet.

²³ Quelques exemples : Rose Eyraud de Saint-Eusèbe, "apprentisse fabricante d'étoffes", morte à l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1833, Joseph Gueydan, aussi de Saint-Eusèbe, ouvrier en soie, mort à l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1844, Fidèle Eyraud, de La Motte, ouvrier en soie à Lyon en 1826 et, enfin, Etienne Maron, apprêteur d'étoffes en soie, 114, rue de la Grande-Côte à Lyon en 1862 qui revient alors s'installer à La Motte en achetant les moulins Escalle. Une autre mesure est donnée par les 21 mariages de Champsaurins trouvés dans l'état-civil de Lyon entre 1823 et 1832. Les époux étaient toujours ouvriers en soie ou artisans. Les témoins de mariage permettent d'entrevoir l'existence d'une communauté de Champsaurins. Quelques noms se retrouvent souvent. Cependant, il ne semblait pas y avoir d'usage de se marier dans la communauté. Beaucoup des conjoints sont originaires de Lyon ou des régions avoisinantes (Savoie, Ardèche, etc)

Enfin, sur les 93 mariages de notre corpus, 52 se sont célébrés à La Motte (56 %).

5.2.2 Le motif institutionnel

Il existe maintenant d'autres motifs pour s'installer à La Motte. Un de ceux-ci est le besoin du village en représentant des institutions. Cela concerne 4 ménages et 6 personnes de notre échantillon. Ce sont en premier lieu les desservants, qui sont chaque fois accompagnés de leur sœur. Autre institution villageoise, le notaire Charles Barthélemy est arrivé en 1842 pour remplacer le précédent parti pour Gap. Enfin, ce sont les instituteurs et le garde champêtre qui représentent une population nouvelle, arrivée au village suite à l'évolution des institutions.

5.2.3 Le motif économique

Le principal motif est le besoin économique. Même s'il est difficile de les identifier, il existe probablement 3 grandes causes économiques de l'installation au village :

- Trouver un domaine à cultiver et s'y installer comme fermier. Les familles Escalle, Davin, Lagier, entre autres, possédaient des domaines importants qu'elles faisaient cultiver. Les fermiers qui venaient les exploiter arrivaient souvent avec une famille déjà constituée. Certaines de ces familles ont ensuite fait souche. C'est, par exemple, Casimir Blanchard, arrivée avec sa famille à La Motte dans les années 1830 depuis les Costes comme fermier des Davin au Collet. En 1845, puis en 1855, il achète des maisons et fait souche au Collet. Remarquons que l'achat d'une maison est souvent le signe le plus sûr de l'intégration au village.
- Venir au village pour offrir sa force de travail comme journalier. Il peut s'agir dans ce cas de personne seule. Le meilleur exemple est la famille Buny, en provenance des Infournas, qui s'installe au Serre comme journaliers et dont une fille se place comme servante aux Héritières. Cette population est moins stable que la précédente. En effet, les fermiers étaient souvent liés par des baux de 3, 6 ou 9 ans.
- Avoir un savoir-faire particulier, que l'on exerce comme artisan au village. Dans un village qui ne compte pas de teinturier, Jean Pierre Grimaud s'installe à La Motte vers 1820/1825 pour exercer cette profession. Autres artisans importants pour la vie du village, les maréchaux-ferrants, comme Charles Gras ou François Accarias, ou les maçons, comme Germain Valentin ou Jean Balthazard Davin, ne sont pas originaires de La Motte.

Au total, parmi la population des 218 personnes, nous savons que 22 personnes sont venues s'installer au village pour motif économique. Il s'agit souvent d'une population flottante, car c'est parmi celle-ci que nous trouvons le plus de ménages qui quittent ensuite le village sans laisser de traces. Ce n'est pas une règle générale car certaines de ses familles ont ensuite fait souche à La Motte.

5.2.4 L'arrangement familial

Le dernier motif est tout simplement l'arrangement familial qui voit des personnes rejoindre leur famille habitant La Motte. C'est par exemple Dominique Laurent Gauthier du Noyer qui vient vivre avec sa soeur veuve ou Joseph Robert de Saint-Bonnet qui habite chez sa fille unique mariée à La Motte. Cela concerne 3 personnes de l'échantillon.

Un autre type d'arrangement familial est celui de Jacques Boyer Joly, de Saint-Eusèbe, qui s'installe vers 1839 à La Motte dont est originaire sa femme Marianne Nougulier. Il reprend le moulin de la famille Nougulier dont a hérité sa femme. Comme cette installation s'est faite plus de 20 ans après le mariage, il ne s'agit pas à proprement parler d'une intégration comme gendre, mais plutôt d'une conséquence d'un partage entre les héritiers de la famille Nougulier qui n'avait plus de représentant mâle qui puisse prendre la relève. Le cas de la famille Bondarnaud des Costes est du même type qui voit un gendre venir habiter la maison familiale de nombreuses années après son mariage, après avoir longtemps vécu dans son village d'origine.

Une autre forme d'arrangement familial est le retour à La Motte des veuves qui avaient quitté le village pour aller habiter la commune de leur mari. Les 2 cas que nous connaissons concernent des veuves qui sont restées avec des enfants jeunes. Leur intégration dans le village de leurs maris n'était pas ancienne.

5.2.5 Conclusion

En résumé, sur les 218 habitants adultes non domestiques du recensement de 1846, 40,8 % ne sont pas originaires de La Motte. A quelques exceptions près, ils sont en majorité issus du Champsaur ou du

Valgaudemar. La première raison de leur installation à La Motte est le mariage, qui, dans le cas des garçons, a toujours une dimension économique, que le mariage soit directement la cause de cette installation ou qu'il consacre une arrivée plus ancienne. Cela concerne au total 49 personnes, soit 22,5 % de la population adulte. L'autre cause est le besoin économique de trouver un travail ou un revenu, ce qui concerne 10,1 % de cette population, mais la part d'incertitude est plus grande à cause de la nature de nos sources. Enfin, le reste des mouvements de population s'explique plus marginalement par des causes institutionnelles ou familiales. Dans le cas de l'arrangement familial, la dimension économique ou patrimoniale est probablement prépondérante parmi les facteurs qui expliquent l'installation au village d'une branche de la famille.

5.3 Lieux de naissance des habitants de 1846

Dans l'analyse que nous venons de mener, nous avons isolé les habitants adultes et introduit les conjoints décédés. Cela nous a permis d'étudier l'origine des habitants de La Motte et déterminer les motifs d'installation à La Motte. Il est intéressant de compléter cette analyse en recherchant le lieu de naissances des 427 habitants du village. La répartition est la suivante :

- 17 personnes nées dans les lieux inconnus (4,0 %)
- 314 personnes nées à La Motte (73,5 %)
- 91 personnes nées dans le Champsaur (21,3 %)
- 5 personnes nées dans des lieux divers : Turin, Pellafol (Isère), Chaudun (Hautes-Alpes), Bourg-de-Péage et Lus-la-Croix-Haute (Drôme) (1,2 %)

Le poids plus fort de La Motte s'explique évidemment par la prise en compte de tous les enfants nés à La Motte. Malgré cela, un quart des habitants n'est pas né dans le village. On ne peut donc pas parler d'un village qui vit en autarcie. Il est en perpétuel échange avec ses voisins et, plus marginalement, avec des populations plus lointaines.

5.4 Quelques origines anciennes

L'exercice qui consiste à ne s'intéresser qu'aux origines immédiates des personnes recensées risque de faire oublier que ce mouvement d'installation au village est ancien et que quelques familles apparemment originaires de La Motte ont un jour choisi ce village pour vivre. Deux exemples illustreront le cas de ces installations qui remontent aux générations antérieures à celle qui est "photographiée" dans le recensement. C'est d'abord la famille Robin représentée par 4 personnes dans la population adulte, toutes nées à La Motte. L'histoire du père est emblématique. Il arrive de Saint-Laurent-du-Cros en octobre 1803 comme journalier à La Motte et se marie un peu plus d'un an après avec Marie Allec de La Motte. Il est ensuite fermier au Collet, sur un domaine qui appartient à Euphrosine Grimaud, femme de Joseph Davin du Serre. Lors de l'établissement du cadastre en 1837, la famille est déjà propriétaire de biens fonciers, signe qu'elle veut faire souche à La Motte. En effet, sa présence est attestée jusqu'au début de ce siècle. Autre exemple, la famille Allec des Héritières est originaire de Chantaussel (Saint-Julien en Champsaur). L'arrivée à La Motte se fait en 2 étapes. Dominique Allec s'installe à Molines après son mariage en 1763. Alors que le fils aîné reste à Molines, un autre fils, Pierre Allec, se marie avec une fille des Héritières où il vient alors habiter. La famille est désormais installée à La Motte, mais, illustratif des stratégies matrimoniales, un des fils cadets de cette famille des Héritières entre comme gendre dans la famille Mouret du village. Les déplacements de ces cadets de famille se font au gré des alliances matrimoniales avec des héritières.

6. Les mouvements de population entre 1841 et 1846

Entre les deux recensements, sur les 427 personnes recensées en 1841, 103 personnes ne sont plus présentes en 1846, alors qu'en complément, 103 personnes sont nouvellement recensées. Cela représente un renouvellement très important du quart de la population (24,1 %). Dans le même temps, 30 personnes ont changé de ménages de recensement. Ce sont ces mouvements que nous voulons étudier. En termes de ménages, les mouvements sont moindres car 5 ménages sont partis (5,3 %) et 9 ménages sont arrivés (9,3 %).

6.1 Les mouvements positifs et négatifs

Les mouvements correspondant à des habitants nouvellement recensés, ou mouvements positifs, sont les suivants, par ordre décroissant d'importance :

- 56 personnes nées entre 1841 et 1846, soit 13,1 % de la population.
- 9 nouveaux ménages installés à La Motte entre 1841 et 1846, qui concernent 19 personnes au total, soit 4,4 % de la population. Leur installation s'explique par les motifs qui ont été détaillées précédemment. Ces ménages ont contribué à l'augmentation de la population par les 7 enfants qu'ils ont eus entre 1841 et 1846. Parmi ces 9 ménages, 4 sont revenus à La Motte après en être partis. En 1841, ils étaient recensés dans une autre commune.
- 17 domestiques arrivées entre 1841 et 1846, soit 4,0 % de la population.
- 5 personnes arrivées par regroupement familial
- 4 personnes arrivées par mariage.
- 2 enfants placés en nourrice

Quant aux mouvements négatifs, ce sont les suivants, par ordre décroissant d'importance :

- 37 décès, soit 8,7 % de la population.
- 25 domestiques qui ont quitté leur maître et le village, soit 5,9 % de la population.
- 5 ménages partis de La Motte qui totalisent 14 personnes, soit 3,3 % de la population²⁴.
- 8 enfants qui ne sont plus recensés chez leurs parents (il s'agit d'enfants dont nous savons qu'ils sont vivants en 1846).
- 6 filles parties suite à leur mariage.
- 7 enfants absents. Nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus.
- 4 personnes parties pour un motif inconnu.

Enfin, pour ce qui est des 30 personnes qui ont changé de ménages, la répartition est la suivante :

- 13 personnes ont changé de ménage suite à arrangement de famille (mariage, regroupement de ménages, séparation de ménages).
- 13 enfants placés comme domestique.
- 2 domestiques qui ont changé de maître.
- 1 adulte célibataire qui s'est placé comme berger.
- 1 personne qui a fondé un ménage.

Ces mouvements s'inscrivent dans le cadre des analyses vues dans les différents chapitres sur les motifs d'installation à La Motte, sur les mécanismes de structuration des ménages et sur la population des domestiques. Ils en sont l'illustration sur une tranche de temps. Seuls 3 points seront détaillés. D'abord, nous confronterons les données sur les décès et les naissances à celles fournies par l'état civil de La Motte. Ensuite, ce sera l'occasion d'étudier la population très particulière des enfants en nourrice. Enfin, un bilan des mariages de La Motte durant cette période de temps illustrera les échanges d'époux entre villages

6.2 Naissances et décès dans l'état civil de La Motte

La période de référence se situe entre le premier juin 1841 et le premier juin 1846, soit entre les 2 recensements. Durant cette période, il y a eu à La Motte 78 naissances et 57 décès, soit un gain de population de 21 personnes. Ce gain ne se retrouve pas dans une augmentation de la population recensée entre 1841 et 1846 car il est compensé par d'autres pertes de population. Il suffira que ces pertes soient moindres et la population continuera à croître naturellement par le simple jeu de la croissance démographique. Cela explique qu'en 1851, la population recensée sera de 448 personnes.

Parmi les 78 enfants nés, 2 étaient des enfants "sans vie" lors de la naissance et 15 sont morts à La Motte dans la période considérée²⁵, ce qui donne un taux de mortalité de 21,8 %²⁶. De plus, une analyse fine des naissances permet d'appréhender un autre phénomène : Virginie Brochier, mariée à un gendarme des Barraques (La Fare), vient accoucher chez sa mère à La Motte. Ce phénomène reste marginal, même si d'autres cas ont été rencontrés à La Motte, comme celui des femmes d'ouvriers lyonnais qui reviennent donner le jour au village, le

²⁴ Les motifs d'apparition de nouveaux ménages ont été étudiés dans l'étude sur les origines. La disparition de ménages obéit aux mêmes motifs : recherche d'une situation économique dans un autre village, arrangement familial, etc.

²⁵ Parmi les décès, signalons un cas probable d'infanticide ou d'abandon d'enfant : le 17 juillet 1843, Joseph Delaigue, 58 ans, garde champêtre à la Motte et Joseph Lagier, 38 ans, cultivateur à La Motte viennent déclarer avoir trouvé un cadavre d'enfant "né de père et de mère inconnus". Il était dans un champ appelé La Satine.

²⁶ L'expression taux de mortalité est impropre. Par ailleurs, ce taux est un minimum car il y a 5 enfants nés à La Motte dans cette période qui appartiennent à des familles qui ont quitté le village. Nous ne savons donc pas s'ils sont vivants au 1er juin 1846.

cas de Marius Escalle, fils du notaire de 1841, né chez sa grand-mère à Marseille ou, enfin, celui des enfants Davin qui naissent au Noyer, village d'origine de leur mère.

6.3 Les enfants en nourrice

Le recensement de 1846 voit apparaître une nouvelle catégorie d'habitants : les enfants en nourrice. Ils ne sont que deux à cette date : Joséphine Callaire et François Auguste Séchier, respectivement âgés de 1 mois et 7 mois. Phénomène nouveau dont l'apparition est mal datée, nous ne les repérons que dans les actes de décès. Ainsi, le premier enfant que nous identifions est un garçon placé par les Hospices de Marseille en décembre 1845, à 1 mois, mort en mars 1846 à 3 mois et demi. Vu la fréquence des décès, il est raisonnable de penser que les premiers enfants placés l'ont été en 1844 ou 1845. Quant à leur origine, des 12 enfants en nourrice dont le décès a été relevé entre 1846 et 1854, 11 ont été placés par les Hospices de Marseille et un seul est originaire de Gap. Ils ne font généralement pas souche à La Motte, à l'exception de cet enfant trouvé de Marseille qui se marie en 1879 avec une fille de La Motte alors qu'il est domestique aux Dalmas.

6.4 Les mariages

Après les naissances et décès, le mariage est une des causes principales des mouvements de population. Une de ses fonctions est d'ailleurs de permettre un brassage des populations. Entre juin 1841 et juin 1846, 14 mariages ont été célébrés à La Motte. Parmi ceux-ci, 6 mariages concernent des filles de La Motte recensées en 1841 qui quittent le village après leur noce. Leurs destinations sont toutes des villages du Champsaur : La Fare, Bénévent, Le Glaizil et Saint-Eusèbe. Un mariage voit arriver un garçon du Glaizil qui s'installe aux Dalmas chez sa belle-mère. 4 mariages ont lieu entre des personnes de La Motte, dont 2 qui ont conduit à des modifications de ménages, car le mari est parti rejoindre sa femme dans son ménage. Les 3 autres mariages sont célébrés avec des personnes originaires de La Motte mais qui n'y vivaient pas en 1841 et qui ne sont pas non plus recensées en 1846. En contrepartie des 6 filles parties, une seule est venue rejoindre La Motte suite à son mariage. Elle est originaire de Saint-Firmin.

7. Les professions

Lorsqu'il s'agit de faire une estimation chiffrée des professions, la source principale est le recensement de 1846, car il indique la profession de tous les chefs de ménage, à la différence de celui de 1841 où la case correspondante est parfois utilisée pour une autre indication (nom du mari dans le cas des veuves). En revanche, sauf pour les domestiques, il n'indique pas la profession des membres de la famille puisque la case est utilisée pour indiquer le lien de parenté.

Sur l'ensemble des 2 recensements, les professions indiquées peuvent être rangées en 4 catégories :

- Professions agricoles
- Artisans
- Professions institutionnelles
- Autres

Sont regroupés sous la rubrique "autres", les professions ou états suivants :

- Rentier/Rentière
- Cabaretier/Cabaretière
- Servante (cette profession sera traitée avec la population des domestiques)

En 1846, la population se répartit ainsi :

- 27 chefs de ménages ont une profession non agricole (27,8 %)
- 64 sont qualifiés de cultivateurs (66,0 %)
- 6 de journaliers (6,2 %)

7.1 Professions agricoles

Les professions de cette catégorie sont :

- Cultivateur/Cultivatrice

- Journalier/Journalière
- Berger/Bergère
- Domestique
- Herboriste
- Jardinier

La présence de 64 cultivateurs indique très nettement que l'activité agricole est la source prépondérante de richesses et de revenus du village en 1846. La qualification de cultivateur recouvre une très grande diversité de situations et de niveaux sociaux. Lorsqu'une autre qualification est utilisée, cela permet d'apporter une précision sur le statut social de la personne (journalier, berger et domestique) ou sur une activité particulière et marginale (jardinier et herboriste). Les journaliers feront l'objet d'un chapitre à part. Les domestiques et bergers seront étudiés plus loin, sachant que tous les bergers recensés à La Motte en 1846 appartiennent à la domesticité. En 1841, un seul chef de ménage était qualifié de berger.

Le terme d'herboriste s'applique à Jean Joseph Ganguet, 63 ans, qui, bien que marié, vit seul à La Motte. Il reste une incertitude sur son identification, mais il s'agit probablement de la même personne qui était garde champêtre et garde forestier dans les années 1820 et 1830 à La Motte. Il y serait alors revenu entre 1841 et 1846. Le recensement n'est pas suffisant pour préciser exactement en quoi consiste cette activité. Quant au jardinier, nous sommes victime du paradoxe qui consiste à ne pas savoir définir dans ce contexte une activité qui correspond pourtant à quelque chose de très familier. Ce qualificatif s'applique à Germain Escalle, vieux garçon de 54 ans, qualifié de cultivateur en 1841.

7.2 Les journaliers

L'intérêt d'une étude de cette population réside dans la constatation souvent faite que les journaliers appartiennent aux populations marginales du village : les non-proprétaires, les illettrés, les familles qui placent leurs enfants comme domestiques et la population mobile.

En 1846, parmi les 6 ménages de journaliers, 3 n'était pas présents à La Motte en 1841. Quant aux 3 autres ménages, ils étaient déjà qualifiés de journaliers en 1841. Parmi eux, 4 ménages ne possèdent aucun bien à La Motte, un ménage ne possède que la maison qu'il habite et seul Antoine Boyer possède quelques biens²⁷. Enfin, vis-à-vis du niveau de culture, un seul chef de ménage sait signer. Les 3 autres hommes et les 2 femmes ne le savent pas. En 1841, la grande majorité des journaliers appartenaient à des familles originaires de La Motte. En 1846, à l'exception d'Antoine Boyer, ils sont tous étrangers au village : Thomas Buny est piémontais, Germain Gentillon est de Molines, Jean-Antoine Bonhomme est de Champoléon, Julie Martin est arrivée avec son mari des Infournas et Euphrosine Garnier²⁸, de Poligny, s'est installée au village avec son mari, originaire d'Orcières. Lorsque nous pouvons les suivre, nous voyons en général le qualificatif journalier disparaître. Antoine Boyer est ensuite qualifié de cultivateur. De même pour Jean Antoine Bonhomme dont l'implantation au village s'affirme. Seul Thomas Buny garde ce qualificatif. Julie Martin, une des journalières est la belle-fille de ce Thomas Buny que nous avons déjà rencontré. Elle est seule à La Motte, car son mari est absent. S'agit-il d'un cas d'émigration temporaire où le mari est parti gagner sa vie, alors qu'elle reste au village en louant sa force de travail aux propriétaires du village ? La famille disparaît après le recensement.

Nous voyons donc que le qualificatif de journaliers est limité à une population de migration qui se caractérise par un faible attachement à La Motte et un bas niveau de culture. Ce qualificatif est donné de façon plus restrictive qu'en 1841, puisque 8 ménages supplémentaires portaient alors ce qualificatif. En 1846, pour ceux qui sont encore à La Motte, ils sont en général qualifiés de cultivateur. Cette dénomination fluctue donc

²⁷ Une maison aux Pascaux et presque 55 ares de terres.

²⁸ Les parcours de Jean-Antoine Bonhomme et Euphrosine Garnier sont une bonne illustration des trajectoires sociales possibles. Jean-Antoine Bonhomme, berger des Infournas, épouse une fille de Champoléon. Il s'installe à La Motte vers 1822/1824. Ils sont journaliers. Mais leur implantation au village s'affirme d'abord par l'accession au rang de propriétaire. En effet, il possède leur maison aux Héritières. La famille fait souche à La Motte. On la retrouve dans le recensement de 1896. Ils sont régulièrement qualifiés de cultivateurs. Les débuts de Jean-Pierre Faure-Maron et Euphrosine Garnier sont similaires. Un garçon d'Orcières, habitant Saint-Bonnet, épouse une fille de Poligny. Après un passage à Saint-Julien, ils s'installent à La Motte (Les Héritières) vers 1837. Ils sont aussi journaliers, mais lors du recensement de 1841, le maire les qualifie de cultivateurs. C'est peut-être le mort du père en 1841 qui représente la rupture. Les enfants sont ensuite probablement placés et Euphrosine Garnier reste seule à La Motte comme journalière. Elle n'habite plus les Héritières. Elle disparaît ensuite du village. Un de leurs fils, Aimé Faure Maron, se marie à Marseille en 1865. Il est qualifié de "journalier dont l'indigence est régulièrement constatée".

dans ses contours. En 1846, la baisse sensible du nombre de journaliers n'est probablement pas la preuve d'une amélioration sensible de la condition des personnes, mais nous y verrions volontiers un sens plus aigu des hiérarchies villageoises chez le nouveau maire. N'est-il pas caractéristique que des familles depuis longtemps implantées à La Motte soient désormais qualifiées de cultivateur, alors que d'autres d'origine "étrangère" restent assimilées aux journaliers ? Dans le recensement de 1896, il n'y a plus de profession journalier. Il est difficile de croire qu'il n'y en a effectivement plus. De même, dans les actes de mariage de La Motte, la dernière mention de journalier comme profession des époux se trouve en 1840. Faut-il mettre en rapport cette date avec la constatation que nous venons de faire de la diminution sensible de la fréquence dans le recensement entre 1841 et 1846 ? Cela est peut-être aussi la preuve qu'à l'instar des domestiques, lorsque la personne est engagée dans un acte d'état civil, la nature de l'activité (cultivateur) prime sur la qualification sociale (journalier), plus dégradante. Cela prolonge le mouvement observable entre les registres paroissiaux où les qualificatifs de laboureur, ménager et journalier indiquaient une hiérarchie sociale et les registres d'état civil qui ne connaissent plus que le terme neutre de cultivateur, le rang social étant alors indiqué par la mention propriétaire.

7.3 Les artisans

Dans les 2 recensements, les métiers artisanaux relevés sont :

- Meunier
- Foulonnier
- Maréchal-ferrant
- Cordonnier
- Maçon
- Ouvrier maçon
- Tailleur/Tailleur d'habits
- Teinturier
- Tisserand/Tisserande
- Couturière

Dans les actes de mariage, nous trouvons sensiblement les mêmes professions²⁹. Le seul métier dont l'absence est plus surprenante est celui de charpentier. Nous savons néanmoins que 2 chefs de ménages de 1846 ont été aussi qualifiés de maçon charpentier en 1836, dont un est encore qualifié de maçon en 1846. Le métier de charpentier ne semble n'avoir existé que comme un complément à celui de maçon, ce qui indique probablement un faible niveau de spécialisation. Les professions artisanales présentes au village sont le minimum nécessaire pour assurer les services attendus par les habitants. Ils concernent le bâtiment, uniquement représenté par le maçon, probablement à prendre au sens large de maçon charpentier, l'habillement avec toute la chaîne de fabrication avec les différents métiers tisserand, foulonnier, teinturier et, enfin, tailleur, auxquels il faut ajouter le cordonnier. Enfin, l'artisan noble par excellence : le maréchal-ferrant. Le meunier sera vu plus loin, car son statut est différent.

Les 2 professions les plus représentées sont maréchal-ferrant et maçon, qui concernent 4 personnes dans les 2 cas. Entre les 2 recensements, les maréchaux-ferrants n'ont pas changé alors que 2 des 4 maçons ont été remplacés. Cette instabilité plus grande n'est peut-être que le fruit du hasard, mais une vue sur les professions exercées par les mariés laisse penser que la profession de maréchal-ferrant est plus stable. Cela s'explique peut-être par une plus grande spécialisation que pour les maçons.

Dans la population des artisans, il faut faire une place à part à l'artisanat féminin. Les 2 seuls métiers pratiqués sont couturière et tisserande. Néanmoins, 6 des femmes que nous retrouvons comme cultivatrice dans le recensement avaient une profession artisanale lors de leur mariage ou à un autre moment de leur vie : couturière ou ouvrière couturière (3), lingère (1), ouvrière tailleuse (1), tisserande (1). Il s'agit toujours de métiers liés au textile et vêtements.

De même, dans la population masculine, certains des cultivateurs ont exercé à un moment ou à un autre une profession artisanale, souvent au début de leur vie active au moment de leur mariage. Cela concerne 4 personnes qui étaient tisserand (1), cordonnier ou garçon cordonnier (2), maçon charpentier (1).

²⁹ Les 4 professions que l'on y trouve en plus sont : forgeron (1893), lingère (1830), charpentier (1836), avec le qualificatif de maçon, et repasseuse (1885, 1895)

La population non agricole se concentre majoritairement dans le chef-lieu et, dans une moindre proportion, aux Dalmas et aux Pascaux. Dans ce dernier hameau, le faible nombre de ménages rend la comparaison peu pertinente. Par hameaux, la proportion de population non agricole par rapport à la population totale est la suivante (chiffres de 1846) :

- Chef-lieu : 44,4 %
- Les Pascaux : 33,3 %
- Les Dalmas : 18,8 %
- Les Héritières : 12,5 %
- Le Collet : 0 %
- Le Serre : 0 %
- Les Tisons : 0 %

Si nous analysons plus finement la population non agricole du chef-lieu, nous y trouvons les professions institutionnelles (notaire, desservant, garde champêtre, instituteur), 2 des 4 maréchaux-ferrants, tous les cabaretiers, le foulonnier, le teinturier, les 2 meuniers, les rentiers, 2 des 4 maçons, etc. Il peut paraître normal que le chef-lieu concentre cette population. Néanmoins, la répartition des hameaux et la faible distance entre eux et le chef-lieu auraient pu permettre une plus grande répartition, en particulier des artisans. Faut-il y voir la permanence d'une structure héritée du temps où le chef-lieu, historiquement point de départ du village, aurait concentré ces fonctions et que, malgré l'extension, les hameaux ne se seraient pas dotés de ces fonctions ? Cela renforce l'hypothèse que certains des hameaux se sont construits comme base d'exploitations agricoles comme Le Serre ou Le Collet.

7.4 Les meuniers

Une place à part doit être faite aux meuniers à La Motte. Les artisans appartiennent rarement à l'élite du village et, dans beaucoup de cas, ils sont issus d'une population plus mouvante que celle des cultivateurs. Pour les meuniers, la situation est tout autre. Plus que des artisans, il s'agit de notables. A la fin du XVIII^{ème} siècle, il y a 3 moulins à La Motte. Dès le début du siècle suivant, ils ne sont plus que 2 aux mains des familles Escalle et Nougquier. Ce nombre se maintiendra jusqu'au début de notre siècle. Pour affirmer la notabilité du métier de meunier, nous nous appuyons sur le fait que les meuniers de 1841 appartiennent à 2 familles parmi les plus riches de La Motte au regard du patrimoine. Le premier, Hippolyte Escalle, est le frère du notaire et maire de La Motte, Auguste Escalle, et le neveu de Pierre Escalle, rentier et propriétaire du moulin qu'il exploite. L'autre meunier, Jean Jacques Boyer-Joly, est le petit-fils de Jean Nougquier, autre gros propriétaire de La Motte dont il prend la succession comme meunier et le gendre de Joseph Escalle des Héritières.

7.5 Les cabaretiers

Les cabaretiers sont des personnages importants de la sociabilité villageoise. Première constatation, les cabaretiers ou aubergistes ne se trouvent qu'au chef-lieu. Aucun des hameaux n'en aura jamais. Ensuite, comme il y a des familles de meuniers ou de maçons, il y a des familles de cabaretiers. A La Motte, c'est la famille Gaignaire qui occupe cette place. Dans les 2 recensements, Paul Gaignaire, et sa cousine Anne Maron, veuve Joseph Gaignaire³⁰, sont les cabaretiers du village. En 1846, Amand Robin s'est joint à eux, mais cela ne semble pas avoir duré. Par association, Angélique Maron, sœur d'Anne Maron, est elle-même cabaretière en 1835. Cependant, Paul Gaignaire semble avoir dominé cette activité dans le village. Son père et son grand-père l'étaient déjà, ce qui fait remonter la première mention de cette profession dans la famille à 1760. En parallèle de cette activité de cabaretier, Paul Gaignaire a aussi exercé d'autres activités : voiturier (1831), muletier (1833 - 1837), métiers que l'on peut associer à celui de cabaretier. Dans ce monde de pluri-activité, il était aussi cultivateur. Ce sera d'ailleurs sa seule activité après 1860. Il y aura alors d'autres familles pour reprendre le flambeau. Vers cette même époque, le terme de cabaretier commence à être remplacé par celui d'aubergiste.

7.6 Les professions institutionnelles

Les professions institutionnelles représentées à La Motte sont :

- Desservant
- Garde champêtre
- Garde forestier
- Instituteur

³⁰ En 1841, Anne Maron est qualifiée de cultivatrice, mais nous savons qu'elle était cabaretière en 1837.

- Notaire

La Motte étant un petit village, il est normal que les professions institutionnelles soient limitées en nombre. On trouve très normalement un desservant ou curé. Entre les 2 recensements, la cure a changé de titulaire. Entre 1803 et 1899, 13 desservants se sont succédés avec une vacance de 4 ans entre 1824 et 1827, ce qui fait un temps moyen de tenue de la cure de 7 ans. En 1841, le curé de La Motte est Mathieu Bertrand, jeune prêtre de Saint-André d'Embrun, nommé en 1834, qui quitte le village en septembre 1844 pour devenir missionnaire en Chine. Son successeur est un Champsaurin de Saint-Bonnet, François Grimaud, nommé en novembre 1844 et qui restera à La Motte jusqu'en 1857. Comme nous l'avons déjà noté, ils sont tous les deux accompagnés de leurs sœurs qui font office de servante.

Autre profession traditionnellement très répandue dans les villages du Champsaur, le notaire n'est néanmoins pas présent dans toutes les communes. En 1853, le nombre total de notaires est de 9 pour les 32 communes des 3 cantons de Saint-Bonnet, Saint-Firmin et Orcières. Pour mémoire, le chiffre est tombé à 4 en 1901 et à 2 en 1968. Bien que n'étant pas le plus gros village de ce coin du Champsaur, La Motte avait une étude de notaire depuis des temps immémoriaux. Les autres études les plus proches se trouvaient à Saint-Firmin, Saint-Bonnet et Le Noyer. Cette étude était tenue en 1841 par Auguste Escalle, d'une vieille famille de La Motte. Il cumulait cette fonction avec le poste de maire. Parti s'installer à Gap en juillet 1842, toujours comme notaire, il est remplacé par Charles Barthélemy qui occupera cette fonction jusqu'à sa mort en 1870. Il ne sera alors pas remplacé.

Les professions de garde champêtre et de garde forestier sont de création récente. Elles sont respectivement tenues en 1841 et 1846 par Joseph Delègue, de Bourg-de-Péage près de Valence, et Joseph Chabre de La Motte. Joseph Delègue est arrivé à La Motte vers 1815 comme garde forestier. Il s'y marie un an après avec une fille du village. Durant tout le siècle, ces professions, de même que celle de gendarme, ont amené au village des hommes jeunes, parfois d'origine lointaine, qui y prennent femme sans pour autant faire souche, comme Jacques Alméras de Savourmon en 1838, Barthélemy Passe de Paris en 1875 ou Jean Boy de l'Ariège en 1896.

Enfin, l'instituteur est devenu dès cette époque une des personnalités du village. Son rôle est renforcé depuis les lois Guizot de 1833. Nous ne savons malheureusement rien de Paul Motte, instituteur en 1841 que nous ne retrouvons pas en 1846. Nous pensons que Jean Joseph Ganguet, curieusement qualifié d'herboriste, est lui aussi l'instituteur de la commune en 1846.

7.7 Rentiers et notables

A strictement parler, le terme de rentier doit qualifier un propriétaire qui vit de ses rentes, ce qui à La Motte signifie concrètement qu'il vit du revenu de ses fermages. Il est néanmoins remarquable que ce terme ne s'applique toujours qu'à des personnes âgées, alors que cet état de fortune était probablement partagé par d'autres familles dont les patrimoines étaient équivalents en taille. Ce terme serait la reconnaissance d'une notabilité acquise par le patrimoine, mais aussi de la respectabilité que donne l'âge. En 1841, sont ainsi qualifiés Victoire Lagier et Pierre Escalle, respectivement âgés de 72 ans et 77 ans. Ils appartiennent tous deux à des familles de notaires de La Motte. En 1846, le seul rentier est Dominique Laurent Gauthier âgé de 80 ans.

A ce stade de l'étude, nous pouvons dessiner une image de la notabilité à La Motte vers 1845. Sa base reste toujours la possession d'un domaine, pour reprendre le terme employé à l'époque. Au demeurant, l'idée de domaine n'exprime pas la continuité entre les terres possédées, mais plutôt l'importance du patrimoine. A titre d'exemple, Auguste Escalle, notaire, cumule en 1842 un patrimoine total de près de 25 hectares, comprenant une maison au village de 12 ouvertures et un moulin avec une habitation et une écurie associées. Ce patrimoine est d'ailleurs essentiellement constitué par héritage. Joseph Escalle aux Héritières possède 29 hectares en 1836 et 2 maisons dont une de 11 ouvertures. Les autres gros propriétaires sont Euphrosine Grimaud, veuve Joseph Davin au Serre et son fils Hippolyte Balthazard Davin³¹, Jean Nouguier et Amant Lagier, de Saint-Bonnet, héritier de la famille Lagier, notaires à La Motte. Cependant, au-delà du patrimoine foncier, la notabilité se renforce grâce à la possession d'une charge de notaire, mais aussi, plus surprenant, par l'exploitation de moulins. Par sa fonction, le notaire était nécessairement un notable du village. La famille Lagier avait tenu cette étude du XVI^{ème} siècle jusqu'en 1827. En 1841, la famille n'est plus représentée que par une vieille fille, Victoire Lagier, qui meurt en 1844. Ainsi, entre 1841 et 1846, par ce décès, par le départ du notaire Auguste Escalle, chef de file de cette famille de notables, nous voyons la disparition de l'ancienne élite du village d'enracinement ancien. Cette élite ne

³¹ A eux deux, ils possèdent 4 maisons et plus de 42 hectares de terres, ce qui représente plus de 10 % du territoire de la commune, hors communaux.

sera pas réellement renouvelée à travers le siècle. En effet, le nouveau notaire Charles Barthélemy, bien qu'étranger à La Motte, aurait pu créer une nouvelle lignée, mais il ne s'y enracine pas.

7.8 Les professions en 1896

A titre indicatif, les professions indiquées dans le recensement de 1896 sont les suivantes

- Aubergiste
- Berger
- Charpentier
- Cordonnier
- Cuisinière
- Cultivateur/cultivatrice
- Curé
- Etudiant
- Forgeron
- Garde forestier
- Instituteur/institutrice
- Jardinier
- Meunier
- Rentier
- Sans profession
- Tailleur

La diversité des professions s'est réduite. Comme nous l'avons dit, il n'y a plus de notaires. En revanche, il y a maintenant 3 instituteurs et institutrices et 3 gardes forestiers.

8. La population des domestiques

La population des domestiques a des caractéristiques qui lui sont propres. Les deux plus importantes sont l'identification difficile, qui en rend l'étude incertaine, et une très grande mobilité. En 1841 et 1846, elle représente respectivement 28 et 34 personnes, soit 6,6 % et 8,0 % de la population totale.

8.1 Définition

Cette population regroupe tous les habitants de La Motte qui sont qualifiés, dans la case profession, de domestique, servante ou berger. De plus, ils sont toujours recensés dans un ménage dont ils ne sont pas le chef, ce qui les distingue des journaliers, dont le statut devait parfois être proche. En 1841, ils sont très majoritairement qualifiés de domestique, avec seulement un berger et 2 personnes sans dénomination. En 1846, les qualifications sont plus précises et plus variées :

- 16 domestiques (tous hommes)
- 6 servantes (toutes femmes)
- 11 berger/bergère
- 1 ouvrier maçon

Sous la dénomination de berger, le maire recense essentiellement des enfants : des 9 enfants domestiques de moins de 16 ans, 7 sont des bergers. Visiblement, la première tâche que l'on donne à un enfant que l'on prend comme domestique est le travail de berger, peut-être parce que celui-ci réclame moins d'effort physique que domestique agricole ou moins de savoir-faire que servante.

Il est cependant difficile de faire la part entre le domestique et le membre de la famille hébergée dans le ménage. Par exemple, Victoire Boisserenc vit chez son oncle François Bondarnaud au Collet. En 1841, elle est recensée comme nièce, alors qu'en 1846, elle est qualifiée de servante. Plus rien n'indique le lien de parenté. Sa sœur Rosalie qui est venue la rejoindre est quant à elle qualifiée de bergère. La qualification prime le lien de parenté en 1846. Nous retrouvons ce cas pour Calixte Brunel ou Jean Baptiste Vincent. Curieusement, le lien de parenté se fait par la femme. Sans tirer des conclusions trop hâtives, ne doit-on pas voir là la marque d'une solidarité familiale où l'échange se fait entre un accueil offert contre un travail fourni au service de ce membre de

la famille qui peut accueillir. Ce travail étant proche de celui d'un domestique, le maire peut hésiter sur la qualification à lui donner³².

8.2 Structure démographique

Il s'agit d'une population jeune, majoritairement masculine et célibataire. En effet, en 1846, seule année où les âges sont connus, la moyenne d'âge est de 22,4 ans, contre 27,8 ans pour l'ensemble de la population. Si nous retirons les 2 cas particuliers de Joseph Gonsolin (53 ans) et Pierre Brochier (45 ans) qui sont atypiques, nous avons une moyenne d'âges ramenée à 20,7 ans. La population féminine est légèrement plus jeune avec une moyenne de 20,7 ans contre 23,1 ans pour les hommes. Si l'on s'intéresse à la répartition, on voit que les trois-quarts de cette population à moins de 24 ans (26 sur 34). Il y a même 3 enfants : un garçon âgé de 11 ans et une fille et un garçon âgés de 13 ans. Ils sont tous les 3 qualifiés de bergers.

En 1841, le rapport est de 20 hommes pour 8 femmes et en 1846, de 24 hommes pour 10 femmes.

En 1841 et 1846, tous sont célibataires à une exception près : il y a un veuf en 1841 et un homme marié en 1846, dont la femme n'est pas recensée à La Motte.

8.3 Les caractéristiques de cette population

La structure démographique de cette population pouvait laisser prévoir que les domestiques, issus souvent d'une population flottante, étaient essentiellement des jeunes hommes, encore dans un état provisoire, en attente de pouvoir se fixer. Leur instabilité confirme cette analyse. En effet, des 28 domestiques recensés en 1841, il n'en reste plus que 2 qui le sont encore en 1846³³. Ces 2 domestiques ont chacun quitté le maître chez qui ils travaillaient pour rejoindre un autre ménage du village. Il n'y a donc aucun des 28 domestiques de 1841 qui soient restés dans les ménages des maîtres où ils avaient été recensés. Cela met bien en évidence l'extrême mobilité de cette population.

Comme conséquence directe de cette grande instabilité, l'identification des domestiques s'est révélée particulièrement difficile. En 1841, seulement 5 sur 28 ont été identifiés³⁴. En 1846, grâce à l'âge qui est indiqué et au recrutement local des domestiques, l'identification est plus facile. Les 34 domestiques se répartissent ainsi :

- 11 d'origine inconnue
- 1 d'origine connue : Marie Buny, qui appartient à la famille Buny, originaire des Infournas, arrivée à La Motte entre 1841 et 1846. Les autres membres de la famille sont des journaliers.
- 2 déjà recensés en 1846, mais qui ont changé de maître.
- 15 enfants de La Motte, c'est à dire dont les parents vivent à La Motte en 1846. Parmi ceux-là, 2 n'avaient pas été recensés en 1841, ce qui pourrait indiquer qu'ils étaient déjà placés ailleurs à cette époque-là.
- 2 adultes de La Motte qui ont tous deux de la famille à La Motte.
- 3 apparentés au maître chez qui ils sont : un beau-frère et 2 nièces.

Cette identification permet de suivre partiellement le devenir de ces 34 domestiques de 1846. Pour 13 d'entre eux, il n'y a plus de renseignements après cette date. Pour 11 d'entre eux, la domesticité n'a été qu'un état temporaire. Ils font souche à La Motte. La majorité s'est mariée et a fondé une famille. L'un d'entre eux sera recensé aux Heritières en 1896 comme fermier. Il aura à son tour un domestique.

Le destin des autres ressemble à ce que nous savons de l'évolution de la population de La Motte. Certains ont émigré (Marseille, Paris, etc.), d'autres ont quitté le village sans laisser de traces. Il est difficile d'estimer si ces départs définitifs qui concernent 10 des 34 domestiques sont proportionnellement plus nombreux dans cette catégorie que dans l'ensemble de la population.

³² Dans le cas de Rosalie Fournet qui habite chez sa tante, c'est le lien de parenté qui est noté. Est-ce l'indication que cette fille de 13 ans hébergée chez sa tante n'a pas à fournir un travail particulier dans sa famille d'accueil ? Le recensement entre-t-il dans ces nuances ?

³³ Leur identification reste incertaine entre les 2 recensements

³⁴ En plus des 2 domestiques qui ont changé de maîtres, les 3 autres domestiques identifiés sont Malachie Maron, d'une famille de La Motte, une servante qui est morte chez son maître en 1844 et un domestique du Collet qui s'est marié en 1841 avec une fille du village dont il avait eu un enfant en 1839. Après ce mariage, il s'installe à Saint-Eusèbe, village dont il était originaire et où il fait souche, ce qui est une illustration du passage du statut de domestique, encore instable, à celui de cultivateur, plus fixe, au moment où il se marie.

Sur le critère du niveau d'éducation, les domestiques ne se distinguent pas du reste de la population du village. Parmi les domestiques identifiés, 12 des 15 hommes domestiques de 1846 savent signer, 2 sont indéterminés et un seul ne sait pas signer. Nous verrons qu'il est le seul jeune homme de La Motte qui ne sait pas signer. Parmi les 6 filles domestiques, 2 savent signer, ce qui est une proportion respectable.

Le devenir des domestiques, comme leur niveau de culture, fournissent une image contrastée de cette population. Il est évident qu'ils viennent des familles modestes de La Motte. Mais, pour beaucoup, c'est une étape dans l'intégration dans le village. Il devait pourtant y avoir une partie de cette population qui appartenait au prolétariat des campagnes, celui que l'on retrouvera ensuite dans les grandes villes, en particulier Marseille. C'est peut-être parmi ceux que nous n'avons pas pu identifier qu'il se trouve.

8.4 Les domestiques originaires de La Motte.

Parmi les 34 domestiques de La Motte en 1846, 15 sont des enfants du village où leurs parents sont aussi recensés. En effet, les familles de La Motte, très probablement pour des raisons économiques, placent leurs enfants quand ils sont en âge de travailler. Il faut relever le cas particulier de 3 ménages :

- Sabine Valentin, veuve Villaron, dont les 3 enfants recensés en 1841 ont été placés en 1846, les 2 filles hors de La Motte et le fils à La Motte (il n'a pourtant que 11 ans).
- Jean Martin Eyraud, dont 4 des 6 enfants sont placés à La Motte en 1846.
- Joseph Meyer, des Dalmas, dont 3 des 4 enfants recensés en 1841 sont placés à La Motte.

Ces 3 familles représentent plus de la moitié des enfants placés de La Motte. Le cas de la famille Eyraud prend une dimension exemplaire pour illustrer ce phénomène, ainsi que pour étudier le devenir des domestiques. Nous allons le détailler.

Jean Martin Eyraud, des Combes à Saint-Bonnet, a un fils naturel d'une fille de La Motte, Victoire Chabre, en 1811. Ils régularisent la situation en 1814 et s'installent alors à La Motte. Vers 1815, et pour une bonne dizaine d'années, ils sont fermiers aux Chanets à Saint-Julien-en-Champsaur. De retour vers 1826 à La Motte, ils sont alors journaliers. Le seul bien qu'il possède avec sa femme en 1837 lors de l'établissement du cadastre est le premier étage d'une maison aux Dalmas qu'ils se sont partagés avec sa belle-sœur Anne Chabre. Vers 1839, il acquiert de Paul Gaignaire la moitié d'une écurie qu'il transforme en maison. C'est dans celle-ci qu'ils habitent lors du recensement de 1841. Des 8 enfants qu'ils ont élevés, un est mort à l'armée dans les troupes d'occupation d'Ancône en Italie (1833). Mis à part Martin âgé de 25 ans, qui n'est pas localisé, les 6 autres enfants sont recensés en 1841 avec leurs parents à La Motte. Ils sont tous qualifiés de journaliers, ce qui est cohérent avec leur patrimoine foncier.

En 1846, 5 ans plus tard, Jean Martin Eyraud, le père, est mort. Sa femme Victoire Chabre reste veuve, avec seulement 2 de ses enfants qui vivent avec elle : Jean, 26 ans, et Victoire, 21 ans. Tous les autres sont placés à La Motte, dont Martin qui est revenu au village :

- Martin, 30 ans, domestique chez Jean Jacques Boyer Joly, meunier au village. Il sera lui-même meunier.
- Pierre, 28 ans, domestique chez Augustin Blanchard aux Héritières.
- Mathieu, 23 ans, domestique chez Casimir Blanchard au Collet.
- Magdeleine, 19 ans, servante chez Pierre Vallon au Collet

Il s'agit bien là de la preuve d'une perméabilité entre le monde des journaliers et celui des domestiques. Cependant, les enfants vont peu à peu se "caser". Tous, ils se marient à La Motte et ils y font souche, en devenant au moins propriétaires d'une maison. Parfois, ils entrent en gendre comme Jean Eyraud, cordonnier, qui entre dans la famille Meyer des Héritières ou Pierre Eyraud dans la famille de Toussaint Escalle au village. Néanmoins, l'étape de leur intégration au village passe par le statut de fermier. Par exemple, Martin Eyraud sera fermier de la famille Escalle, au Moulin. De ce fait, il devient meunier et foulonnier. Mathieu sera aussi fermier de la famille Escalle, mais aussi de la famille Nougier aux Héritières. Autre passage entre des mondes voisins, Jean Eyraud, de journalier, devient cordonnier, ce qui est une trajectoire courante, tant le manque de terres oblige à vendre sa force de travail ou son savoir-faire.

Quant au niveau de culture, le père Jean Martin Eyraud, ainsi que la mère Victoire Chabre ne savent pas signer. A la génération suivante, tous les garçons savent signer, mais Magdeleine, bien que née en 1828, ne sait pas encore signer, preuve d'un retard par rapport au reste de ses contemporaines au village.

8.5 Les maîtres

Après avoir étudié la population des domestiques, il faut désormais s'intéresser à leurs maîtres en répondant à ces questions : chez qui est-on domestique, pourquoi a-t-on des domestiques et où se trouvent les domestiques ?

En 1841, 19 ménages sur 94 ont des domestiques (20,2 %). Le nombre de domestiques par ménage oscille entre 1 et 2 avec un maximum de 5 domestiques dans le ménage d'Hippolyte-Balthazard Davin au Serre. Il est vrai qu'il s'agit d'un des plus gros propriétaires fonciers de La Motte, mais pour 6 membres de la famille, il y a 5 domestiques. En 1846, le nombre de ménages avec des domestiques a légèrement augmenté : 23 ménages sur 97 (23,7 %). Hippolyte-Balthazard Davin a maintenant ramené le nombre de ses domestiques à 2, mais il a désormais un fermier et sa famille qui partage sa maison, Augustin Vieux.

Pour répondre à la deuxième question, les renseignements ne sont pas suffisants sur les familles pour savoir sur quels critères un ménage a ou non des domestiques. Il est en effet difficile de définir une loi générale. De gros propriétaires fonciers de La Motte comme Hippolyte-Balthazard Davin au Serre ou Joseph Escalle aux Héritières en ont, mais cela n'est pas généralisable. En 1841, Pierre Escalle et son neveu Auguste Escalle, notaire, autres gros propriétaires, n'ont aucun domestique. En conclusion, la présence ou non d'un domestique ne permet pas d'identifier immédiatement le niveau social. A titre d'illustration de ce que nous venons d'avancer, en 1846, le notaire Charles Barthelemy n'a aucun domestique. En première analyse, il s'agirait donc plutôt d'une force de travail au service d'un gros propriétaire pour l'aider dans ses travaux sur un domaine qu'il fait valoir directement. Nous ne savons pas en revanche comment ces propriétaires élisent entre un domestique à demeure et l'appel à la force de travail d'un journalier³⁵. D'ailleurs, entre les 2 populations des domestiques et des journaliers, il y a des échanges. Nous avons vu le cas de la famille Eyraud. Autre cas, les membres de la famille Buny, installés à La Motte entre 1841 et 1846, ont formé 2 ménages de journaliers, alors qu'une des leurs se plaçait comme servante chez Joseph Escalle aux Héritières. Ce constat n'a rien d'étonnant.

Un autre élément de réponse à cette question est l'existence d'une catégorie très minoritaire de servantes qui sont attachées au service de la personne : Victoire Lagier, vieille fille de 72 ans, héritière de 3 générations de notaires, a une servante dont on peut penser qu'elle est au service de sa personne. Même chose pour Jean François Lagier, veuf âgé de 60 ans, qui remplace sa servante morte en 1844 par une autre servante. Quant au prêtre de La Motte, il n'a pas de servante, mais, que ce soit en 1841 ou 1846, il est accompagné de sa sœur.

Pour répondre à la troisième question, on relève que la population des domestiques n'est pas uniformément répartie dans le village. Les 3 hameaux : Le Serre, Le Collet, Les Héritières se détachent nettement, alors qu'il n'y a quasiment pas de domestiques aux Dalmas. Une première explication serait que les 3 hameaux cités sont éloignés du chef-lieu et qu'ils rassemblent une population de gros propriétaires et de fermiers, alors que le chef-lieu, et plus encore Les Dalmas, regroupent une population plus mélangée, avec en particulier un regroupement des artisans et des journaliers dans ces 2 hameaux. Les fermiers installés sur les importants domaines du Collet et du Serre sont souvent accompagnés de domestiques. Par exemple au Collet, Pierre Vallon, qui s'installe à la place d'Augustin Vieux, ou Casimir Blanchard ont deux domestiques.

8.6 Les domestique en 1896

Dans le recensement de 1896, il n'y a plus que 7 domestiques (1,7 %) dans 6 ménages. On retrouve les caractéristiques de 1846. C'est une population masculine (6 garçons et une fille) et jeune (moyenne d'âge : 18,9 ans). De même, ils se trouvent dans les hameaux : Les Héritières, Le Serre et Les Tisons. On voit néanmoins qu'un monde et une organisation sociale sont en train de disparaître³⁶.

Pour l'anecdote, le maire de 1896 n'a pas hésité à qualifier la sœur du curé de cuisinière. Nous avons vu qu'en 1841 et 1846, les maires n'étaient pas allés jusque-là, même si cela ne faisait aucun doute qu'elles faisaient office de servantes de leurs frères.

³⁵ Il y a aussi la possibilité de "bailler à ferme" la totalité du domaine, reportant sur le fermier le choix entre domestiques et journaliers. Il semble que c'est la politique de la famille Escalle.

³⁶ En plus, 2 domestiques sont italiens. C'est la trace tangible de l'arrivée d'une immigration italienne. A la même époque, on trouve aussi des décès d'italiens dans l'état civil de La Motte. Thomas Buny, en 1846, était une exception.

8.7 En guise de conclusion : le statut social du domestique

Par la nature même des sources utilisées, il est hardi de s'avancer à proposer une analyse du statut social des domestiques à La Motte en 1845. Le premier élément que l'on peut apporter pour tenter d'y répondre est la constatation que sur les 272 mariages de La Motte entre 1793 et 1896, le qualificatif de domestique n'apparaît que 2 fois, en 1879 et 1895³⁷. Quant à servante ou berger, ils n'apparaissent jamais. Autre constatation que nous illustrerons par un exemple : Joseph Blanchard, domestique dans le recensement de juin 1846, est qualifié de cultivateur en septembre 1846 lors du mariage de sa sœur alors que c'est le maire Jean Rambaud qui officie dans les 2 cas. Même chose pour Pierre Eyraud ou Mathieu Eyraud. Cet exemple permet de mettre l'accent sur une différence de perception du statut de domestique. Dans le recensement, le concept de ménage, composé de la famille, mais aussi des domestiques, conduit nécessairement à qualifier chacun selon sa place dans le ménage et ses liens de dépendance vis-à-vis du chef de ménage. Cela va jusqu'à préférer qualifier de domestique un neveu comme nous l'avons vu. En revanche, dans les actes sociaux de la personne, ce n'est plus son statut social, et donc son lien de dépendance, qui est mis en avant, mais plutôt son activité dans la communauté. Cela explique le très faible nombre de domestiques dans les mariages. Ce serait aller trop loin que d'en tirer des conclusions sur l'image de la domesticité dans la communauté villageoise.

9. Les patronymes

Contrairement à l'idée que l'on a souvent, la diversité des patronymes était importante. En effet, en 1841 et 1846, nous trouvons respectivement 81 et 76 patronymes différents, ce qui représente une moyenne d'un patronyme pour 5,3 personnes en 1841 et 5,6 en 1846. Entre ces 2 dates, il y a 68 patronymes communs. Cette remarque nous permet tout de suite de fournir une première explication à cette diversité. En effet, de nombreux noms de famille sont apportés au village par la population mouvante des domestiques et des fermiers. Quand nous connaissons l'instabilité de ces populations, cela explique ce renouvellement des patronymes. Une autre source de diversité est due à l'exogamie. En effet, si nous nous restreignons aux patronymes portés par les chefs de ménages, nous descendons rapidement à 52 patronymes pour l'ensemble des chefs de ménages, ce qui représente un patronyme pour 1,8 ménages en 1841. Cependant, à l'intérieur de cette population, il y a eu des mouvements car 5 patronymes ont disparu et 5 patronymes sont apparus entre 1841 et 1846.

Il faut maintenant nuancer l'analyse, car cette apparente diversité masque la concentration sur quelques noms de famille. Par exemple, en 1841, les 6 patronymes suivants : Blanchard, Escalle, Meyer, Grimaud, Eyraud, Vieux représentent un tiers de la population (144 personnes et 28 ménages). 40 personnes s'appellent Blanchard (9,4 %) et 33 Escalle (7,7 %). Si nous regardons à l'autre extrémité de la répartition, nous avons 20 noms sur 81 avec un seul représentant en 1841, soit près du quart. La proportion est à peu près la même en 1846. Toujours en 1841, sur la population des chefs de ménages, nous avons 30 noms (sur 52) portés par un seul chef de ménage et 15 par 2 chefs de ménages. Autrement dit, seuls 7 noms sont portés par au moins 3 chefs de ménage.

Nous pouvons maintenant donner les 10 noms les plus portés en 1841 et 1846³⁸ par ordre décroissant :

- Blanchard
- Escalle
- Meyer
- Grimaud
- Eyraud
- Vieux
- Brochier
- Valentin (avec la variante Vallentin)
- Chabre
- Maron

La même analyse menée sur les noms de familles portés par les chefs de ménage donne une liste similaire, à l'exception près que l'on y retrouve 3 autres patronymes qui sont portés par au moins 3 ménages :

³⁷ Dans un cas, il s'agit d'un enfant trouvé de Marseille, placé à La Motte.

³⁸ Cette liste est obtenue à partir d'un cumul du nombre de porteurs en 1841 et 1846. La même opération a été faite pour les ménages.

Lagier, Gonsolin et Espitallier. La liste complète des patronymes de La Motte en 1841 et 1846 est fournie en annexe.

Aujourd'hui (annuaire téléphonique 1996), Vieux, Valentin, Chabre, Maron, Lagier et Espitallier ne sont plus représentés à La Motte. Sur l'ensemble du Champsaur, seul Maron n'existe plus.

A titre de comparaison, sur l'ensemble des mariages célébrés à La Motte entre 1793 et 1896, le nombre de patronymes des conjoints est 123, soit un patronyme pour 4,4 personnes. Les 5 noms de fréquence supérieure sont les mêmes que dans le recensement. De plus, nous faisons le même constat : seulement 68 noms sur 123 sont portés par plus d'un conjoint.

L'étude des patronymes par la fréquence de leur apparition dans le recensement n'est pas un bon indicateur de l'ancienneté de l'implantation de ce nom dans le village. Des familles dont la présence est attestée depuis la fin du XVII^{ème} siècle comme les Gaignaire ou les Brunel n'apparaissent pas dans nos listes. En revanche, les Espitallier ou les Eyraud sont des familles d'implantation récente à La Motte.

10. Les prénoms

De la même manière que pour les noms de famille, le recensement est une source privilégiée pour l'étude des prénoms.

10.1 Répartition et fréquence

Ce qui frappe en premier lieu est la très grande variété des prénoms. Le recensement de 1846 en donne 123, soit un prénom porté par 3,5 personnes en moyenne. Ils se répartissent en 63 prénoms masculins et 58 prénoms féminins. La liste complète, à laquelle ont été ajoutés les prénoms de 1841, se trouve en annexe. Parmi cet ensemble, 29 sont des prénoms doubles, particulièrement nombreux dans les compositions avec Jean. Leur existence dans le recensement pose un problème car ils ne sont pas toujours représentatifs du prénom d'usage. En effet, l'habitude générale est de n'y relever que le prénom d'usage. Cependant, pour une raison inconnue, le recenseur relève parfois tous les prénoms de la personne, alors que nous savons par d'autres sources que celle-ci était habituellement connue avec un seul de ses prénoms.

Toujours sur la population de 1846, si l'on s'intéresse donc aux prénoms pris unitairement, c'est à dire en décomposant les prénoms double, le total est de 110 prénoms, dont 56 pour les hommes et 54 pour les femmes³⁹. Il n'y a pas de prénoms mixtes. C'est sur cette base que l'on peut faire une étude de fréquence. Les 11 prénoms masculins qui apparaissent plus de 5 fois sont les suivants (avec leur fréquence d'apparition) :

Jean	38
Joseph	37
Pierre	35
Augustin	14
François	12
Hippolyte	11
Vincent	7
Germain	7
Jacques	6
Fidèle	5
Auguste	5

De même, les 13 prénoms féminins les plus portés sont :

Marie	34
Madeleine	16
Victoire	15
Marianne	15
Rose	13
Anne	11

³⁹ Le total est de 253 hommes pour 56 prénoms et 215 femmes pour 54 prénoms. Le total est donc de 468, qui est logiquement supérieur au chiffre de 427 habitants car les personnes qui ont un prénom double sont comptées 2 fois.

Rosalie	10
Euphrosine	9
Marguerite	8
Mélanie	6
Julie	6
Virginie	5
Rosine	5

En résumé, chez les hommes, 11 prénoms (20 %) représentent 177 personnes (80 %) alors que 24 prénoms (43 %) ne sont portés qu'une fois. Pour les femmes, les chiffres sont 13 prénoms (24 %) qui représentent 153 personnes (71 %) et 29 prénoms (54 %) ne sont portés qu'une seule fois. Il y a donc une très forte concentration sur quelques prénoms, avec une dilution sur des prénoms plus rares. D'autre part, il y a eu 23 prénoms nouveaux entre 1841 et 1846, ce qui montre un fort renouvellement, signe de la perméabilité de La Motte aux modes et influences sur le choix des prénoms, contrairement à une image souvent répétée de l'immobilisme des campagnes sur les noms de baptême. Tout le monde ne s'appelle pas Joseph ou Marie, même s'ils sont nombreux.

10.2 Esquisse d'une typologie des prénoms

Par sa nature même, le recensement nous fournit une bonne "photographie" des prénoms portés à La Motte vers 1845, mais ne permet guère d'en faire l'histoire. Cependant, utilisant essentiellement l'âge des porteurs, nous pouvons en proposer une rapide typologie.

Il y a d'abord les prénoms "éternels", c'est à dire ceux qui forment le corpus des prénoms dont l'usage résiste au temps et qui paraissent encore promis à un bel avenir. Dans cette catégorie, 2 prénoms sortent du lot. Il s'agit de Joseph et Marie. Non seulement ils font partie des prénoms les plus portés, mais la moyenne d'âge des porteurs est très proche de celle de l'ensemble de la population, ce qui démontre qu'ils continuent d'être attribués. Au contraire, bien que d'apparence lui aussi éternelle, un prénom comme Jean est vieillissant, selon le même critère de la moyenne d'âge. De plus, il est souvent porté en prénom double, comme rappel du père. Cela permet d'introduire une deuxième catégorie, formée des prénoms anciens, c'est à dire de ceux qui ne sont plus attribués et qui n'existent plus qu'à titre de survivance. Par exemple, Bénigne, Anne ou Catherine chez les femmes et Antoine chez les hommes sont des prénoms de ce type, en voie de disparition.

Troisième catégorie, les prénoms datés qui se transmettent aux générations suivantes, par l'usage de donner aux enfants les prénoms des parents. Chez les hommes, Hippolyte, Germain ou Fidèle sont de ce type. Chez les femmes, ce sont Mélanie, Julie ou Rosalie. Tous ces prénoms sont apparus entre la fin du XVIIIème siècle et le début du XIXème siècle.

Enfin, dernière catégorie, les prénoms nouveaux. Par effet de mode, ils apparaissent, souvent brutalement. L'exemple le plus parlant est celui des 7 filles prénommées Philomène, nées entre 1840 et 1846, dont 3 sont recensées en 1846. De façon similaire, Marius apparaît en 1842 et donne lieu à un même phénomène de "contagion" (5 garçons prénommés Marius entre 1842 et 1846). Il y a une très grande diversité de prénoms qui sont donnés aux enfants jeunes, sans que l'on puisse estimer si cette variété est plus grande ou non qu'auparavant. Pour l'exemple, chez les enfants de moins de 15 ans, il y a Calixte, Célestin, Ferdinand, Frédéric, Marius, Narcisse et Sixte chez les garçons et Alphonsine, Ambeline, Appollonie, Clémentine, Léontine, Malvina, Noémie, Philomène, Rosine et Zoé pour les filles. L'étude sur les modes de pénétration des nouveaux prénoms dans les campagnes reste à faire.

11. Niveau de culture

A partir de l'identification de tous les habitants de La Motte en 1846, il est possible de déterminer sur cette population l'ensemble des personnes qui savaient signer leur nom. Dans le cas des enfants, il n'est pas possible de déterminer s'ils savent effectivement signer en 1846, mais nous prenons en compte le fait qu'ils

sauront ou non signer dans le futur. Pour déterminer le taux de signatures, la source utilisée est l'état civil⁴⁰. En définitive, la population se répartit ainsi :

- Personnes sachant signer : 219 (51,29 %)
- Personnes ne sachant pas signer : 88 (20,61 %)
- Indéterminés : 120 (28,10 %)

La répartition par sexes est la suivante :

- Hommes sachant signer : 155 (69,82 %) (et 93,9 % des hommes pour lesquels c'est déterminé)
 - Hommes ne sachant pas signer : 10 (4,50 %)
 - Hommes pour lesquelles on ne sait pas : 57 (25,68 %)
- et
- Femmes sachant signer : 64 (31,22 %)
 - Femmes ne sachant pas signer : 78 (38,05 %)
 - Femmes pour lesquelles on ne sait pas : 63 (30,73 %)

La population va être répartie en 3 groupes pour l'étude que l'on va mener. Le premier groupe est l'ensemble des jeunes, c'est à dire les personnes de moins de 25 ans. A ce niveau-là, l'étude séparée entre les hommes et les femmes perd de sa pertinence car dans cette tranche d'âges, les comportements tendent à s'homogénéiser. En revanche, au-dessus de cet âge, la séparation prend tout son sens. Avant d'aller plus loin, il faut reconnaître qu'il y a une part d'arbitraire à prendre 25 ans comme âge frontière. En effet, même si le changement de comportement que nous étudierons est proche de cet âge, nous ne pouvons pas déterminer strictement l'âge frontière, en particulier à cause de la faiblesse de l'échantillon. Les 3 sous-groupes se répartissent ainsi :

- Population jeune (- 25 ans) : 222 personnes
- Hommes de plus de 25 ans : 100 personnes
- Femme de plus de 25 ans : 105 personnes

11.1 Population jeune

Par la nature même de la source d'information, dans la population jeune, la proportion de personnes pour lesquelles on n'a pas d'information est très forte. Il faut en effet que l'enfant ait participé à un acte d'état civil. Entre les décès et les départs, il y a de nombreuses incertitudes. En définitive, sur 222 personnes, il a en 105 pour lesquelles on ne sait pas (47,3 %), 105 qui savent signer (47,3 %) et 12 qui ne savent pas signer (5,4 %). Ramenée à la population des connus, ceux qui savent signer représentent 89,7 %. Dans la population masculine, un seul homme ne sait pas signer. Cela est probablement dû à une incapacité personnelle de Vincent Barthélemy (22 ans) ou à une situation familiale particulière car aussi bien son père que sa sœur savent signer⁴¹. L'usage de la signature chez les hommes de La Motte est maintenant totalement généralisé. Nous verrons que c'était déjà le cas pour la population masculine de plus de 25 ans, mais dans une moindre proportion. Dans la mentalité de la population de La Motte au début du XIX^{ème} siècle, c'est un fait acquis qu'un garçon doit savoir lire et écrire. En revanche, il reste un illettrisme résiduel chez les femmes, même jeunes. En effet, 11 jeunes filles de moins de 25 ans sur 100 ne savent pas signer. Cela représente même une proportion de 22,0 %, ramené à la population des connues. En détaillant les différentes tranches d'âges de cette catégorie, la proportion des illettrées va en croissant avec l'âge. Il faut cependant être prudent avant de tirer des conclusions à cause de la faiblesse de l'échantillon. Sur les 31 jeunes filles nées entre 1832 et 1846 (les 0 - 14 ans), seules 5 filles ne savent pas signer (16,1 %). Sur ces 5 filles, une a déjà une sœur plus âgée qui sait signer. Quant aux 4 autres, rien ne permet de comprendre pourquoi elles n'ont pas eu accès à ce minimum d'éducation. Une d'entre d'elle se mariera en 1867 avec un homme de Saint-Eusèbe qui ne sait pas signer, ce qui est plutôt rare dans le Champsaur à cette date. Il semble que l'appartenance de ces filles à des familles socialement modestes explique partiellement leur

⁴⁰ La source la plus riche est le relevé des actes de mariage qui donnent les signatures des mariés, de leurs parents et des témoins. C'est le seul acte où les femmes sont appelées à signer. En complément, les actes de naissance et les actes de décès fournissent d'autres sources, mais il n'y a pas de femmes. Il est clair que tous les habitants qui n'ont pas participé à un acte d'état civil appartiennent à la population des indéterminés. Une autre source, plus lourde à utiliser, serait les actes notariés. Ils permettraient d'obtenir l'information manquante pour les femmes, en se reportant par exemple aux actes de partage.

⁴¹ Les 2 garçons du premier lit, respectivement nés en 1817 et 1824, sont tous les deux illettrés. Bien que leur père soit un gros propriétaire foncier, Jean-Pierre quitte le village et Vincent est domestique avant de quitter le village sans laisser de traces. Le patrimoine familial reviendra à leurs sœurs d'un deuxième lit. Même si cela n'est probablement pas lié, elles savent signer, même si elles ne sont guère plus âgées que leurs frères.

illettrisme. En effet, il y a quelques filles naturelles, filles mères, filles de journaliers et journalières parmi les 11 filles illettrées. Mais cette explication n'est pas suffisante, car d'autres filles qui appartiennent à cette population savent signer. Ce que l'on peut retenir est qu'à la généralisation de l'écriture chez les hommes ne correspond pas encore la même attitude chez les femmes, même si le niveau atteint reste considérablement supérieur à ce que l'on voit dans d'autres régions⁴².

11.2 Hommes de plus de 25 ans

Cette population représente 100 habitants de La Motte. La répartition est la suivante :

- Hommes sachant signer : 89 (89,0 %)
- Hommes ne sachant pas signer : 9 (9,0 %)
- Indéterminés : 2 (2,0 %)

Parmi les 9 hommes ne sachant pas signer, il n'existe pas de règles permettant de déterminer la cause de cet illettrisme. Même si nous nous intéressons à un phénomène marginal, peut-être qu'un détail sur chacun de ces 9 hommes permettra d'approcher quelques caractéristiques générales :

- Hippolyte Eyraud, cultivateur, 31 ans, originaire du Glaizil. Il s'installe à La Motte après son mariage, mais nous savons fort peu de choses de lui.
- Germain Gaillard, maçon charpentier et cultivateur, 37 ans, né à Molines, arrivé à La Motte vers 1830 où il se marie 6 ans plus tard avec une fille qui ne sait pas signer. En revanche, son frère Etienne, de 6 ans son aîné, sait signer. Ses enfants savent signer, sauf une de ses filles, née en 1847.
- Germain Gentillon, journalier, 46 ans, né à Molines en 1800, fils naturel de Rose Gentillon. Il se marie avec une fille de La Motte, Magdeleine Robin, qui, fait remarquable, sait signer. Il s'installe à La Motte en 1832 après son mariage. Il appartient aux populations les plus pauvres du village. En effet, qualifié de journalier, il ne possède aucun bien et ne se rendra même jamais propriétaire d'une maison.
- Casimir Blanchard, cultivateur, 53 ans. Originaire de Saint-Julien, il s'installe d'abord aux Costes vers 1818 à 25 ans comme domestique. Il s'y marie et devient fermier de la famille Gaillard. Ensuite, il arrive à La Motte vers 1833, toujours comme fermier et y fait souche. Sa femme ne sait aussi pas signer. En revanche, il a un frère de 5 ans son aîné qui sait signer. Parmi les enfants, seule la fille aînée ne sait pas signer. Cette famille semble dans une phase d'intégration.
- Jean Gonsolin, cordonnier, 58 ans, originaire de La Motte. Sa seule fille, Victoire, sait signer.
- Pierre Blanchard, cultivateur, 60 ans et François Blanchard, cultivateur, 70 ans. Ces 2 frères appartiennent à une famille des Héritières où personne ne sait signer, bien que leur père Alexandre Blanchard et leur oncle sachent signer. Ils sont une exception par rapport au reste des habitants de La Motte, même de ceux qui sont leurs contemporains. Pierre Blanchard n'a pas eu d'enfants. En revanche, les 2 filles de François Blanchard, nées en 1817 et 1821, ne savent toujours pas signer, alors que son fils a eu ce minimum d'instruction.
- Antoine Boyer, journalier, 68 ans. Natif de La Motte, il est un contemporain de François Blanchard. Là aussi, son père savait signer. Il est régulièrement qualifié de journalier.
- Thomas Buni, journalier, 79 ans. Nous avons souvent parlé de lui. Il est né à Turin et a beaucoup bougé avant de se fixer à La Motte. Il appartient à la population la plus pauvre de La Motte. Si ses filles ne savent pas signer, il a permis à son fils d'apprendre au moins à signer.

Première constatation, les hommes illettrés ne sont souvent pas originaires de La Motte. La difficulté est de déterminer la cause et l'effet. Cela veut-il dire que certains villages du Champsaur avaient un niveau d'instruction plus faible que La Motte ? Au contraire, comme les hommes illettrés appartiennent aux populations les plus pauvres, et donc les plus mobiles, cet analphabétisme est-il une caractéristique d'une population flottante ? Il est certain que tous les hommes originaires de La Motte nés après 1789 savent signer, ce qui n'est pas le cas dans tous les villages⁴³. La deuxième constatation est que l'illettrisme n'est pas toujours un héritage familial. Entre ceux dont le père savait signer et ceux qui ont des frères "lettrés", la frontière entre la population analphabète et l'autre est parfois très tenue. Quels hasards de l'existence expliquent que certains n'aient pas eu ce bagage minimum ? Par ailleurs, un constat milite en faveur de la thèse d'une tendance familiale à ne pas favoriser

⁴² Dans les actes de mariage, la dernière femme qui ne sait pas signer est Rosalie Meyer, née en 1848. Toutes les femmes nées après cette date le savent. Le dernier mariage où l'épouse ne sait pas signer a lieu en 1873. Il y a eu un mariage en 1887 où l'époux, né en 1834 à Saint-Eusèbe, ne savait pas signer. C'est une exception, car les hommes savaient tous signer depuis longtemps.

⁴³ Tous les hommes originaires de La Motte qui s'y marient entre 1793 et 1896 savent signer, à l'exception de Pierre Blanchard (né en 1786), que nous avons déjà rencontré, et de son frère Jean Joseph Blanchard (né en 1782). Bien que leur père et leur oncle sachent signer, il est probable qu'une histoire familiale particulière explique qu'aucun enfant de cette famille n'a eu cette instruction minimale.

l'instruction. En effet, il est notable que la génération suivante souvent défavorise encore les filles. En revanche, les garçons, pris dans le mouvement irrésistible d'instruction, n'échappent plus à l'apprentissage de l'écriture.

Il existe une population qu'il est difficile d'estimer, celle des hommes qui sont à la frontière de la maîtrise de l'écriture. En effet, que penser de Jean Pierre Espitallier qui sait signer lors de son mariage en 1835, mais plus dans un acte de 1865. Dans l'autre sens, son frère Alexandre Espitallier ne sait pas signer lors de son mariage en 1829, mais, dès la naissance de son premier enfant, une signature malhabile apparaît sur les actes. D'ailleurs, certaines des signatures qui apparaissent dans les actes de mariage sont tracées d'une main si peu sûre que l'on peut être tenté de penser que la personne ne sait guère écrire que son nom. Nous arrivons à la limite de l'utilisation de la signature comme preuve d'alphabétisation.

En conclusion, le taux d'alphabétisation des hommes à La Motte est très élevé, et même proche de 100 % pour les hommes originaires du village. Même s'il reste une population masculine résiduelle qui ne sait pas signer, il s'agit d'un héritage du passé. Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'accès à ce niveau de culture est considéré comme normal à La Motte. De plus, il semble que le taux d'alphabétisation de La Motte soit supérieur à celui des autres villages limitrophes, mais cela est peut-être dû à l'approche du sujet vu depuis La Motte.

11.3 Femmes de plus de 25 ans

Pour les femmes, la situation est plus contrastée. La répartition pour les 105 femmes de cette tranche d'âges est la suivante :

- Femmes sachant signer : 25 (23,8 %)
- Femmes ne sachant pas signer : 67 (63,8 %)
- Indéterminés : 13 (12,4 %)

Il y a peu de commentaires à faire. Le taux d'alphabétisation est faible. La première tranche d'âges pour laquelle le nombre de femme sachant signer est égal à celui de celles ne sachant pas signer est la tranche des 25-29 ans (7 femmes dans chaque catégorie). A partir de cette date, l'écart se creuse en faveur de celles sachant signer : 10 contre 0 dans la tranche 10-14 ans ou 8 contre 2 dans la tranche 20-24 ans. En revanche, dans la tranche au-dessus de 45 ans, 37 femmes contre 7 ne savent pas signer, soit 84,1 %. Dans la tranche 30-44 ans, il semble que la situation commence à évoluer puisque le rapport est de 23 femmes ne sachant pas signer contre 11, soit 67,6 %.

Avec la réserve induite par la faiblesse de l'échantillon, nous pouvons conclure que l'histoire de l'alphabétisation des femmes est très différente de celle des hommes. Jusqu'en 1800, la règle générale était que les femmes ne sachent pas écrire, avec une frange marginale à qui leurs parents donnaient l'accès à ce niveau minimum de culture. La situation semble évoluer lentement à partir de cette date, avec une rupture à la fin des années 1810. A partir de 1825, l'alphabétisation des femmes est devenue habituelle, mais pas générale car il reste quelques femmes qui y échappent. Par ailleurs, il existe quelques cas où, dans la même famille, les soeurs ne sont pas traitées à la même enseigne. Il y a cependant une homogénéisation des comportements entre les filles et les garçons, qu'a dû renforcer la Loi Guizot de 1833.

A ne s'en tenir qu'à la signature au mariage, on surestime le taux d'alphabétisation. Il existe en effet quelques cas de femmes dont la signature apparaît dans leurs actes de mariage, mais qui, lors du mariage de leurs enfants, sont déclarées comme ne sachant pas signer. Cela démontre que, jeunes encore, elles ont quelques restes de leur apprentissage, mais le défaut de maîtrise de l'écriture est tel que, le temps passant, elles ne savent même plus signer.

12. Habitat

Le recenseur suit l'ordre des maisons dans le chef-lieu et les hameaux lorsqu'il relève les ménages. D'autre part, le cadastre fournit le dessin parcellaire du village et les propriétaires des maisons, d'abord au moment de l'établissement du cadastre (1837), ensuite lors des mutations de propriétés. Il est donc possible de connaître exactement les maisons existantes en 1841 et 1846, leurs emplacements dans le village et leurs propriétaires⁴⁴. En combinant ces informations avec celles du recensement, cela permet de déterminer dans

⁴⁴ La date de mutation des propriétés inscrite dans la matrice cadastrale est souvent postérieure de un an ou deux à la date exacte de l'acte notarié correspondant. Pour les mutations datées de 1841, 1842 et 1843, il est par exemple difficile de

quelle maison habite chaque ménage. La configuration du village n'étant pas toujours simple, surtout aux Dalmas, lorsque le ménage ne peut être rapproché du propriétaire de la maison, il y a quelques cas d'incertitude dans l'affectation des ménages aux maisons. Afin, en 1846, il semble y avoir eu moins de rigueur dans le travail de recensement.

12.1 Les propriétaires et les non-propriétaires

En 1841, 81 ménages sur 94 (86,2 %) habitent dans une maison qui appartient à un des membres du ménage. Les différents cas de figure se présentent. La maison peut appartenir au chef de ménage, à sa femme⁴⁵, aux parents de l'un des 2 conjoints, à un collatéral (oncle ou tante) ou être en indivision. La proportion est similaire en 1846, puisque ce sont 79 ménages sur 97 (81,4 %) qui sont propriétaires⁴⁶. Parfois, la maison est le seul bien, ou presque, du ménage. C'est le cas de Marie Maurel aux Pascaux qui ne possède qu'une maison. Elle est tisserande.

Plus instructif, la population des non-propriétaires mérite d'être détaillée. Les sources utilisées ne permettent bien entendu pas de connaître le statut de l'habitant. La situation est la suivante :

- 1841 : 13 ménages sur 94 (13,8 %)
- 1846 : 18 ménages sur 97 (18,6 %)

Parmi cette population, il y a en premier lieu les ménages que l'on a déjà rencontrés, c'est à dire ceux dont l'origine est la plus difficile à déterminer, ceux qui sont partis entre 1841 et 1846 ou, au contraire, ceux qui sont arrivés en 1846 comme journaliers ou fermiers. Il s'agit donc de la population qui va de village en village au gré du travail ou des baux à ferme. Certains des non-propriétaires de 1841 ou 1846 feront souche à La Motte, souvent en devenant propriétaires de la maison qu'ils occupaient à ces dates. C'est le cas de Casimir Blanchard et Pierre Vallon au Collet ou de Toussaint Vieux aux Dalmas. Il y a aussi l'instituteur ou les curés, logés au presbytère. Autre exemple, lorsque le notaire arrive à La Motte en 1842, il habite dans une des plus grosses maisons du village, qui appartient à la famille des Lagier, anciens notaires. Il faudra attendre les années 1860 pour que Charles Barthelemy achète des propriétés à La Motte, dont une maison.

Dans l'ensemble des non-propriétaires, il existe très peu de ménages appartenant à des familles anciennement installées à La Motte. En effet, il y a seulement 2 ménages en 1841 dans ce cas, encore que, parmi eux, il y ait Joseph Meyer qui est propriétaire d'une maison aux Dalmas, mais qui habite aux Héritières dans une maison Nougquier. Peut-être est-il fermier de la famille Nougquier ? Sinon, l'autre ménage est la veuve Blanchard, qui sera justement partie en 1846.

12.2 Evolution entre 1841 et 1846. Les déménagements

Entre 1841 et 1846, parmi les 9 ménages qui ont disparu, 5 étaient propriétaires et 4 ne l'étaient pas. Parmi les 5 propriétaires, il y a eu des décès et des regroupements familiaux. 2 des 5 maisons correspondantes ne sont pas restées inoccupées. Par ailleurs, parmi les 12 ménages qui sont nouveaux en 1846, 9 sont non-propriétaires. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la population mobile qui s'est installée au village ne soit pas propriétaire.

Parmi les ménages qui sont présents en 1841 et 1846 (85 ménages), 9 ont déménagé (10,6 %) entre ces 2 dates. Il y a différents cas de figure :

- Augustin Vieux habite dans une maison au Collet dont il n'est pas propriétaire. En 1846, il habite dans la maison même d'Hippolyte Balthazard Davin au Serre, dont il est probablement le fermier. Ce changement de domicile correspondrait alors au changement de bail à ferme.
- Euphrosine Garnier, veuve Faure-Maron habite une maison de Pierre Gaillard Blanchard aux Héritières en 1841. Elle habite une maison au village en 1846. En 1841, elle était cultivatrice, tout récemment veuve. Avec son mari, ils étaient probablement fermiers. En 1846, elle est journalière. Ces enfants sont partis.
- Joseph Delègue et sa famille habitent en 1841 avec leur beau-frère Toussaint Lambert dans une maison qui ne leur appartient pas. En 1846, ils habitent dans une maison qui appartenait à son autre beau-frère, Antoine

savoir, sans recourir à l'acte, la date exacte de la mutation de propriétés et, ce faisant, le propriétaire en juin 1841. Le cas est évidemment le même en 1846.

⁴⁵ Il y a parfois un doute sur l'attribution de la propriété au mari ou à la femme car, dans le cadastre, même si la maison appartient à l'épouse, elle est attribuée à la cote cadastrale du mari. Seules les femmes célibataires et les veuves ont une cote cadastrale à leur nom.

⁴⁶ Le terme est impropre. Il faut le comprendre dans le sens large que nous avons détaillé.

Lambert. Elle a dû leur être attribuée dans un arrangement de famille. Dans le cadastre, le propriétaire est Joseph Delègue.

- Pierre Blanchard habite en 1841 dans une maison qui lui appartient aux Pascaux. En 1846, il est aux Héritières. La maison qu'il occupait aux Pascaux semble vide, bien qu'il en soit toujours propriétaire. Il est peut-être devenu fermier de Pierre Blanchard-Gaillard et va donc habiter la maison qui est incluse dans le bail pour se rapprocher des terrains à cultiver.
- Joseph Gondre se construit une maison aux Héritières où il va habiter.
- Hippolyte Escalle achète la maison que Joseph Gondre possédait au village. Il quitte le moulin, qui appartient désormais à son frère Auguste Escalle.
- Fidèle Meyer, propriétaire de sa maison, va habiter chez sa belle-mère. Sa maison reste inoccupée.
- Charles Gras est propriétaire de 2 maisons en 1841 et 1846. En 1841, il habite celle qui est au village et en 1846 celle qui est aux Dalmas. La cause de ce déménagement est inconnue.
- Magdeleine Maron habite en 1841 une maison au village qui doit appartenir à son mari décédé (Jean Barthelemy). En 1846, elle habite avec son nouveau mari une maison de la famille Maron aux Héritières où habitait précédemment sa sœur Rose avec sa famille. La maison semble en indivision.

La conclusion est qu'en 5 ans, la construction d'une nouvelle maison et l'achat d'une maison ne concernent que 2 ménages. Les autres déménagements sont essentiellement dus à des arrangements familiaux ou des raisons économiques (fermage).

12.3 Etre propriétaire

Même si la proportion de non-propriétaires n'est pas négligeable, le statut normal d'occupation de sa maison est d'en être propriétaire. C'est la population mobile qui n'est pas attachée à sa maison. Cependant, le fait d'habiter à La Motte sans être propriétaire de sa maison ne veut pas dire que quelque part dans le Champsaur, le chef de ménage ne possède pas une maison. Par exemple, dans une situation inverse, Jean Escalle Cardinal est fermier des Jaussaud à Aubessagne en 1841. Il est alors logé dans une maison qui ne lui appartient pas. Il est pourtant propriétaire d'une maison aux Tisons, à La Motte. En 1846, il a réintégré le village dans cette maison. Un exemple comme celui-ci peut laisser penser que parmi les fermiers présents à La Motte, certains possèdent une maison ailleurs, dans un village où ils n'ont pas les moyens de vivre.

13. Le devenir des habitants de La Motte après 1846

Le relevé du recensement de 1896 nous permet de compléter notre étude de l'évolution de la population de La Motte. Avec les informations fournies par l'état civil, nous pouvons apporter des éléments de réponses à la question : que sont devenus les 427 habitants de La Motte de 1846 ?

Une première répartition peut être faite :

- 225 personnes sont mortes à La Motte entre 1846 et 1896 (52,7 %)
- 44 personnes sont recensées en 1896 (10,3 %)
- 158 personnes ont quitté La Motte entre 1846 et 1896 (37,0 %)

Une répartition plus fine des causes de départ permet d'analyser le comportement de la population. Eliminons tout de suite les 106 personnes (24,8 %) pour lesquelles nous n'avons aucune information. Dans leur cas, nous n'avons qu'une certitude : ils ont quitté le village car on ne trouve ni leur décès, ni leur présence en 1896.

Il y a une première cause déjà souvent rencontrée : le mariage. En 50 ans, 19 femmes ont quitté le village après leur mariage, toujours pour aller s'installer dans d'autres villages du Champsaur.

Sinon, nous avons la chance d'avoir pu identifier la destination de 33 personnes recensées en 1846. Cela ne représente que 7,7 % de la population et 20,9 % des partants. La répartition des lieux est la suivante :

- Champsaur : 12 personnes.
- Hautes-Alpes : 2 personnes (Gap et Saint-André d'Embrun)
- Marseille : 8 personnes
- Lyon : 2 personnes
- France : 6 personnes (Corps, Nîmes, Saint-Jean d'Arves, Tarascon, Toulouse, Troyes)

- Algérie : 1 personne (Bône)
- Armée : 2 personnes

Les professions de ces personnes sont aussi une indication sur les motifs de départ. Pour le Champsaur, nous retrouvons des cultivateurs et des artisans. Les motifs sont les mêmes que ceux que nous avons détaillés plus haut : motif économique, arrangement familial, entrée en gendre dans une famille, etc. Pour les autres destinations, nous avons :

- Gap : notaire
- Lyon : épicier
- Marseille : facteur des Postes, ouvrier travaillant dans les fabriques, facteur de ville, charretier, restaurateur, cocher, couturière.
- Nîmes : mineur
- Saint-André d'Embrun : garde forestier
- Saint-Jean d'Arves (Savoie) : gendarme
- Tarascon : employé au chemin de fer de la Méditerranée
- Toulouse : domestique
- Troyes : marchand pelletier

Il est peut-être risqué d'esquisser une analyse avec si peu d'éléments. Nous retrouvons tout de même l'émigration qui permet une ascension sociale. C'est clairement la raison du départ de Paul Gaignaire comme notaire à Gap. Sinon, le motif économique reste déterminant. L'appel de la ville, avec ses nouveaux métiers, permet d'absorber le surplus de population champsaurine. Marseille et le sud de la France semblent devenir la destination privilégiée des habitants de La Motte alors que le courant vers Lyon paraît tari. C'est peut-être un biais de notre échantillon, mais les métiers exercés à Marseille sont particulièrement modestes. La ville va chercher sa main d'œuvre dans son arrière-pays. Pour les fonctionnaires (garde forestier, gendarme), nous retrouvons les déplacements au gré des affectations. Cela fut une cause importante de brassage des populations. A La Motte, il existe quelques mariages entre des filles du village et des gendarmes ou garde champêtres venus de loin : Paris, l'Ariège, etc.

L'émigration vers l'Algérie n'est représentée que par un seul exemple. Pourtant, nous savons que le flux migratoire fut important. Par ailleurs, l'émigration vers l'Amérique n'est pas représentée, alors qu'elle a si fortement marqué les esprits. Comme elle a eu lieu plus tardivement dans le siècle, elle n'a dû concerner que fort peu de personnes nées avant 1846.

Pour finir, les 2 garçons de 1846 que nous retrouvons à l'armée sont respectivement morts à la guerre de Crimée (1854) et à Rome (1861).

14. Conclusion

14.1 Un portrait-robot des habitants de La Motte

Au terme de cette étude, nous pouvons tracer le portrait-robot de l'habitant de La Motte au milieu du siècle dernier. Il s'appelle Joseph Blanchard, ou Escalle, ou encore Meyer. Il est cultivateur et possède une maison à La Motte, ainsi que quelques terres. Il sait écrire. Il est marié avec une femme prénommée Marie, qui vient d'un village voisin. En revanche, elle ne sait pas signer son nom. Quand nous faisons leur connaissance vers 1820, ils viennent de se marier. Ils ont plusieurs enfants, mais en définitive, seuls 4 enfants sont encore vivants lors des recensements. Ces 2 garçons et 2 filles savent désormais tous signer. En 1841, lorsque le maire se présente chez eux, dans la maison familiale qu'ils habitent, il recense le père et la mère et leurs enfants, mais aussi le père du chef de ménage qui a laissé à son fils la direction de l'exploitation. Voyons maintenant ce que devient cette famille. D'abord, le grand-père meurt. La famille se retrouve donc réduite aux époux avec leurs enfants. Ensuite ceux-ci prennent leur envol. Les filles sont dotées et vont se marier soit avec un garçon du village, soit avec un Champsaurin des quelques villages proches. Dans ce dernier cas, la fille quitte son village natal. Grâce à des arrangements familiaux qui utilisent tout ce que la loi permet, le père institue son fils aîné comme héritier principal. Celui-ci habitera donc la maison familiale et cultivera une partie du domaine hérité. Il épouse alors une fille du village et fonde un nouveau ménage où ses parents lui cèdent le pas. L'autre fils, moins favorisé par les partages familiaux, doit faire sa vie. Il a peut-être été domestique ou berger quelques années. Ensuite, il peut épouser une héritière sans frères. Il entre alors en gendre dans une nouvelle famille et son avenir est assuré. Dans le ménage qu'il intègre, son beau-père lui cède la responsabilité de l'exploitation du domaine

familial. Il devient le nouveau chef de ménage. S'il n'a pas cette chance, il peut trouver une ferme à prendre en bail. Il doit alors quitter le village. Par le mariage qu'il fait avec une fille dotée, il peut se reconstituer un patrimoine. Dans quelques années, il sera propriétaire d'une maison et de quelques hectares. S'il est plus aventureux, ou moins chanceux, il quitte définitivement son village natal et même le Champsaur, attiré par les grandes villes de la plaine ou par les destinations plus lointaines, l'Algérie ou l'Amérique. Pendant ce temps, les parents vieillissent au village où il meurt quelques années plus tard sans avoir beaucoup quitté La Motte.

Pour faire ce portrait-robot, il n'était pas nécessaire de faire une analyse aussi poussée des recensements et de l'état civil. Ces vies que nous venons de décrire, ce sont celles que nous pouvons rencontrer dans les généalogies familiales. C'est aussi celles qui appartiennent à l'image traditionnelle que l'on se fait de la vie dans les campagnes au siècle dernier. Certes, certaines des particularités relevées comme la proportion importante de propriétaires et le fort taux d'alphabétisation des hommes et même des femmes sont des éléments différenciateurs de la société villageoise du Champsaur par rapport à d'autres régions de France à la même époque. Mais ce n'est pas le propos de cette étude de faire ressortir ces différences, car cela nous aurait entraîné plus loin que le cadre que nous nous étions fixés. L'intérêt évident de procéder par une analyse exhaustive du recensement est de faire apparaître les différences par rapport à ce portrait-robot. Celui-ci est volontairement simplificateur, mais il veut faire apparaître l'immobilisme de la société villageoise et le profond enracinement des comportements sociaux. Mais derrière cet immobilisme apparent, la société villageoise est traversée par des mouvements nombreux qui lui donnent vie. L'autre enseignement de cette analyse est de faire apparaître les populations différentes qui ne suivent pas le schéma que nous avons décrit, car leur condition sociale ne le leur permet pas ou que leur histoire personnelle a un jour dévié de cette ligne toute tracée. Ces différences donnent une image plus complexe et plus riche de la société villageoise.

14.2 Les populations différentes

Un des apports du recensement est de faire apparaître les populations différentes qui vivent au village. Il y a d'abord tout le petit peuple des domestiques, population éminemment mobile qui n'a aucune attache au village. Il y a ensuite le monde des journaliers et des artisans. Le lien avec le village peut être plus fort. Mais beaucoup se sont d'abord installés parce qu'ils recherchent un travail. Ensuite, en montant dans la hiérarchie sociale, nous trouvons les fermiers. Hormis les domestiques, ces populations mobiles ont deux attitudes possibles. Il y a ceux qui s'enracinent au village et rentrent alors dans le schéma type que nous avons décrit. Les autres, au contraire, poursuivent leur vie mobile. Les mouvements de ces 3 populations sont essentiellement motivés par la recherche des moyens de s'assurer un revenu. Ce motif économique est prédominant dans la mobilité des populations du village. Il explique une bonne part des arrivées et départs qui ne sont pas liés aux arrangements familiaux ou au mariage. Ces populations qui oscillent entre l'intégration au village et le passage temporaire mettent en lumière la capacité d'attraction de La Motte. Il nous manque des éléments pour déterminer quel accueil le village faisait à ces populations. Vu que certains réussissent à s'intégrer, nous pouvons penser que la communauté villageoise savait accepter en son sein des éléments exogènes, probablement à des conditions que nous ne connaissons pas.

Une autre différence par rapport au portrait-robot que l'on a tracé est l'importance des populations non agricoles. C'est aussi une constatation qui va à l'encontre de l'image d'un village composé uniquement de cultivateurs. Même si beaucoup d'artisans cultivent quelques lopins de terre, ils constituent une population à part et quantitativement non négligeable à l'échelle du village. Les professions institutionnelles ne sont pas non plus absentes de La Motte. Tout cela crée une diversité qui va à l'encontre de l'image que l'on pouvait initialement avoir de la vie au village.

Un autre type de différence que l'on a mis à jour est l'importance – relative – des enfants naturels, avec en plus le phénomène très particulier des familles d'enfants naturels. Cette mise en évidence de comportements qui devaient fait l'objet d'un opprobre public, nous conduit encore à opposer la réalité plus complexe que nous découvrons à la vision idéale de la société villageoise telle qu'elle nous est restituée aujourd'hui⁴⁷. Cette population différente des enfants naturels ne nous a pas semblé une population marginale. Là aussi, nous avons les 2 mouvements contraires de l'intégration au village ou de la marginalisation.

En appelant différentes ces populations, nous ne voulions pas introduire de confusion avec la population marginale, c'est à dire ces habitants de La Motte qui restent toujours éloignés du modèle que nous avons décrit. Nous en avons rencontré quelques-uns comme la famille Buny ou Euphrosine Garnier. Cette population est difficile à appréhender car ce ne sont pas les différences que nous avons relevées qui suffisent à la caractériser. Il

⁴⁷ Nous faisons allusion à la littérature aujourd'hui abondante qui tente de restituer la vie villageoise à la fin du siècle dernier grâce à des souvenirs d'"anciens" ou des évocations romanesques.

y a des journaliers ou des artisans qui sont arrivés sans biens à La Motte et qui s'y sont fait une place au soleil. Il y a des enfants naturels que cet état n'a pas empêché de vivre une vie "normale" au village.

14.3 Une image contrastée entre immobilisme et mouvement

L'image que donne La Motte-en-Champsaur en 1845 est contrastée. Comme nous pouvions nous y attendre, c'est d'abord un certain immobilisme qui prévaut. Cependant, derrière cette apparente stabilité, se cache un mouvement que nous pourrions presque qualifier de foisonnant. Rappelons qu'en 5 ans, un quart de la population a été renouvelée. Il y a d'abord le profond renouvellement de population qui se fait par le simple jeu démographique. Ensuite, il y a toutes les populations qui arrivent et qui partent du village. Ce sont ces populations différentes qui concourt à introduire des changements dans le village. Nous venons d'en parler. Cependant, c'est l'émigration qui devait apporter le sentiment le plus palpable que le village était inséré dans l'évolution globale de la société de son temps et ouvert sur le monde. Nous n'avons pu qu'effleurer ce sujet car nos sources n'étaient pas adaptées pour cette étude. Pour mémoire, 158 des 427 personnes (37,0 %) recensées à La Motte en 1846 ont quitté le village entre cette date et 1896. Autre chiffre, 43 enfants parmi les 370 enfants (11,6 %) nés dans les ménages recensés en 1846 ont quitté le village définitivement, parfois pour des destinations lointaines. L'émigration vers les grandes villes et ces destinations lointaines favorisaient les échanges entre le village et l'extérieur car les départs n'étaient pas toujours définitifs. Il y a ces femmes parties à Lyon qui reviennent accoucher au village ou ces enfants de la ville qui sont confiés à leurs tantes. Le flux continu des habitants du village qui en partaient faisaient que ceux qui restaient voyaient un perpétuel mouvement dans le monde dans lequel il vivait, par le seul fait de ces départs et des préparatifs qui devaient les précéder. Cet appel de l'extérieur était une des forces qui travaillaient à l'éclatement de la société villageoise. Par ailleurs, l'intégration des nouveaux venus contribuait au contraire à assurer la stabilité de cette même société. Il y a donc 2 mouvements antagonistes qui affectaient la société villageoise. A l'époque que nous avons étudiée, ces mouvements concernaient en gros un dixième des ménages ou des enfants, mais ils présageaient un mouvement plus fort pour la fin du siècle.

Pour finir sur ce mouvement qui "trouble" la paisible immobilité du village, nous pouvons citer un fait qui peut paraître anecdotique mais qui illustre bien la sensibilité à une influence extérieure. En 1840, un prénom inconnu au village apparaît. Une première fille est prénommée Philomène. En 5 ans, 6 autres filles prénommées Philomène naissent à La Motte.

14.4 Les éléments de rupture

Quelques éléments de rupture par rapport à un ordre ancien⁴⁸ apparaissent. Nous avons d'abord cru détecter la fin d'une notabilité ancienne, qui se traduit de façon presque trop tangible dans la comparaison des 2 recensements par la disparition des familles Lagier et Escalle. En effet, la fin de la famille Lagier, héritière de Mathieu Lagier, homme d'affaires de Lesdiguières, puis titulaire de la charge de notaires pendant 2 siècles, est le signe d'un monde qui se termine. Nous avons aussi pensé voir une rupture autour de ce milieu de siècle dans la place différente des enfants naturels au village. Dans ce sens, le plus remarquable est la fin de la constitution de "familles" d'enfants naturels. Enfin, dernier élément de changement, la poussée très forte de l'alphabétisation des femmes, qui suit celle des hommes, qui était déjà un fait acquis, non seulement en 1845, mais déjà à la fin du siècle précédent.

14.5 Quelques pistes de recherche

L'intérêt évident des sources utilisées est de nous permettre d'appréhender la totalité de la population du village, en particulier de celle que nous avons appelé différente. Par exemple, ce n'est que par ce biais que l'on peut atteindre le groupe social si particulier des domestiques. Une histoire du village qui s'appuierait seulement sur les histoires familiales que la généalogie permet de reconstituer occulterait ce petit peuple des campagnes. Il est néanmoins des pistes de recherche qui doivent être explorés pour compléter ce tableau. Première source que nous n'avons pas pleinement utilisée : le cadastre et l'histoire de la propriété. Dans une structure sociale où le poids du patrimoine est si fort, l'utilisation de cette irremplaçable source permettrait de "quantifier" le poids⁴⁹ de chacun des ménages dans le village. En effet, quel rapport entre Hippolyte Balthazard Davin, qui possède avec sa mère 4 maisons et plus de 10 % du territoire de La Motte et Marie Maurel, tisserande aux Pascaux, qui est le plus petit propriétaire de La Motte avec pour seul bien une maison de 35 m², autrement dit une bicoque pour reprendre le terme employé dans la réponse au questionnaire pour l'établissement des cahiers de doléances. Et

⁴⁸ La notion d'ordre ancien peut prêter à discussion. Si nous avons la possibilité de faire ce même travail sur le XVIIème siècle, peut-être trouverions-nous des ruptures par rapport au siècle précédent.

⁴⁹ Ce poids n'étant entendu que du point de vue de la richesse.

pourtant, bien que placés aux 2 extrêmes de la richesse foncière, ils sont cousins issus de germain⁵⁰. Autre source classique de l'histoire locale, les actes notariés n'ont été que très peu utilisés. Leur analyse devrait permettre de conforter ou, au contraire, de nuancer nos hypothèses sur la vie au village. Enfin, dernière source que nous avons amplement utilisée, mais dont nous n'avons probablement pas tiré tout ce qu'elle pouvait donner : l'état civil. Malgré la sécheresse des actes, que d'informations sur l'histoire du village s'y trouvent ! Par exemple, il faudrait faire parler les témoins qui accompagnent les mariés à la mairie pour dessiner une carte de la sociabilité villageoise.

Par ailleurs, sur la base de ce corpus constitué de familles de La Motte, il serait intéressant de répondre à ces deux questions : que sont devenus les habitants de 1846 ? Que sont devenues les familles de 1846 ? Apporter une réponse, c'est donner un éclairage sur l'émigration, qui est l'exutoire naturel pour le trop-plein d'habitants, et cela aussi bien sous l'angle du destin individuel que du destin familial. En effet, il y a ces cadets de familles, las de chercher à survivre en se plaçant comme domestique ou en se louant comme journalier, qui préfèrent une émigration définitive, qui vers Marseille, qui vers l'Algérie, voir même l'Amérique. Il y a aussi ces familles entières qui s'éteignent, soit en quittant le village, soit en s'épuisant par une natalité trop faible. Si cela ne dépassait pas nos forces, pourquoi ne tenterions-nous pas de répondre à la question : où sont aujourd'hui les descendants des 427 habitants de La Motte en 1846 ?

⁵⁰

Le savaient-ils seulement ? Encore une question à laquelle nous aimerions pouvoir répondre.

15. Annexes

15.1 Liste exhaustive des lieux d'origine des habitants de La Motte en 1841 et 1846

- Ancelle
- Aubessagne
- Bénévent
- Bourg-de-Péage (Drôme)
- Chabottes
- Chabottones
- Champoléon
- Chaudun
- Forest Saint-Julien
- La Fare
- La Motte-en-Champsaur
- Laye
- Le Glaizil
- Le Noyer
- Les Costes
- Les Infournas
- Lus-la-Croix-Haute (Drôme)
- Lyon
- Marseille (Bouches-du-Rhône)
- Molineux-en-Champsaur
- Orcières
- Pellafol (Isère)
- Poligny
- Saint-André d'Embrun
- Saint-Bonnet-en-Champsaur
- Saint-Eusèbe
- Saint-Firmin-en-Valgaudemar
- Saint-Julien-en-Champsaur
- Saint-Laurent-du-Cros
- Saint-Léger
- Saint-Michel-de-Chaillol
- Turin (Piémont - Italie)

Les localités sans indication de département se trouvent dans les Haute-Alpes.

15.2 Liste des patronymes portés à La Motte en 1841 et 1846

- Accarias
- Achard
- Allard
- Allec
- Amayon
- Astier
- Barthelemy
- Bertrand
- Blanchard
- Boisserenc
- Bondarneau
- Bonhomme
- Bonnabel
- Bonnet
- Boyer
- Boyer Joly
- Brochier
- Brunel
- Brunet
- Buni
- Callaire
- Cesmat
- Chabre
- Champolion
- Davin
- Delegue
- Dusserre Telmon
- Escalle
- Espitalier
- Eymard Dauphin
- Eyraud
- Faure
- Faure Maron
- Fleur
- Fournet
- Gaignaire
- Gaillard
- Ganguet
- Garnier
- Gauthier
- Gentillon
- Gondre
- Gonsolin
- Gras
- Grimaud
- Grivel
- Gueydan
- Laforest/Laforêt
- Lagier
- Lambert
- Lombard
- Magnan
- Maron
- Martin
- Mauberret
- Maurel
- Meyer
- Mollard
- Motte
- Mouret
- Moynier
- Nicolas
- Nougier
- Ollivier
- Pascal
- Pellegrin
- Pellissier
- Périer
- Pourroy
- Prel
- Rambaud
- Reynaud
- Reynier
- Robert
- Robin
- Roman
- Roux
- Séchier
- Servel
- Thomé
- Tourniaire
- Vacher
- Valentin
- Vallon
- Vial
- Vieux
- Villar / Villard
- Villaron
- Vincent

15.3 Liste des prénoms féminins portés à La Motte en 1841 et 1846

- Adelaïde
- Adèle
- Agathe
- Alexandrine
- Alphonsine
- Alphonsine Elisa
- Ambeline
- Angélique
- Anne
- Antoinette
- Appollonie
- Bénigne
- Carroline Virginie
- Catherine
- Célestine
- Christine
- Claire
- Clarice
- Clémentine
- Emilie
- Eugénie
- Euphémie
- Euphrosine
- Euphrosine Colombe
- Félicité
- Henriette
- Honorine
- Jeanne
- Joséphine
- Julie
- Justine
- Léontine
- Madeleine
- Malvina Marie
- Marguerite
- Marianne
- Marianne Rosalie
- Marie
- Marie Elisabeth
- Marie Félicité
- Marie Joséphine
- Marie Madeleine
- Marie Mélanie
- Mariette
- Mélanie
- Nathalie
- Noémie
- Pauline
- Philippine
- Philomène
- Rosalie
- Rose
- Rosine
- Sabine
- Seraphine
- Sophie
- Thérèse
- Valérie
- Véronique
- Victoire
- Victorine
- Virginie
- Zoé

15.4 Liste des prénoms masculins portés à La Motte en 1841 et 1846

- Achille
- Albert
- Alexandre
- Alexandre Auguste
- Alphonse
- Amand
- André
- Antoine
- Auguste
- Augustin
- Callixte
- Camille
- Casimir
- Célestin
- Charles
- Davin
- Désiré
- Dominique Laurent
- Etienne
- Eugène
- Eustache
- Félix
- Ferdinand
- Fidèle
- Florans
- Florantin
- François
- François Auguste
- Frédéric
- Germain
- Grégoire
- Hippolyte
- Hippolyte Balthazard
- Hippolyte Séraphin
- Isidore
- Jacques
- Jean
- Jean Antoine
- Jean Augustin
- Jean Balthazar
- Jean Baptiste
- Jean François
- Jean Hippolyte
- Jean Jacques
- Jean Joseph
- Jean Louis
- Jean Pierre
- Jean Pierre Victor
- Jean Sylvain
- Joseph
- Jules
- Justin
- Justiné
- Léon
- Marius
- Martin
- Mathieu
- Maurice
- Michel
- Narcisse
- Noé Augustin
- Paul
- Pierre
- Pierre Urbain
- Pierre Vincent
- Scipion
- Siméon
- Sixte
- Thomas
- Toussaint
- Toussaint Germain
- Vincent

1. OBJET DE L'ÉTUDE ET SOURCES	1
1.1 Recensement de 1841	1
1.2 Recensement de 1846	2
2. LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR	2
2.1 Le village et ses hameaux	2
2.2 Les communes limitrophes	3
2.3 Aperçu sur la démographie de La Motte	3
3. LA POPULATION DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR	3
3.1 Données générales des recensements de 1841 et 1846	3
3.1.1 Recensement de 1841	3
3.1.2 Recensement de 1846	4
3.2 Structure des âges	4
3.3 Les enfants	5
3.4 Les enfants naturels	7
4. LA STRUCTURE DES MÉNAGES	8
4.1 Typologie et répartition des ménages en 1841 et 1846	8
4.1.1 Solitaires (7 ménages)	8
4.1.2 Ménages sans noyau conjugal (3 ménages)	9
4.1.3 Ménages à noyau conjugal simple (54 ménages)	9
4.1.4 Familles élargies (28 ménages)	9
4.1.5 Ménages à noyaux conjugaux multiples	9
4.1.6 Ménages structurés autour d'un noyau conjugal simple	10
4.1.7 Répartition en 1846	10
4.2 Evolution de la structure des ménages entre 1841 et 1846	10
4.2.1 Création de ménages par séparation	10
4.2.2 Evolution de ménages par simplification	11
4.2.3 Evolution de ménages par complexification	11
4.3 Liens de parentés	12
4.4 Conclusion	12
5. ORIGINE DES HABITANTS	13
5.1 Analyse des origines	13
5.2 Motifs d'installation à La Motte	14
5.2.1 Le mariage	14
5.2.2 Le motif institutionnel	15
5.2.3 Le motif économique	15

5.2.4 L'arrangement familial	15
5.2.5 Conclusion	16
5.3 Lieux de naissance des habitants de 1846	16
5.4 Quelques origines anciennes	16
6. LES MOUVEMENTS DE POPULATION ENTRE 1841 ET 1846	17
6.1 Les mouvements positifs et négatifs	17
6.2 Naissances et décès dans l'état civil de La Motte	17
6.3 Les enfants en nourrice	18
6.4 Les mariages	18
7. LES PROFESSIONS	18
7.1 Professions agricoles	19
7.2 Les journaliers	19
7.3 Les artisans	20
7.4 Les meuniers	21
7.5 Les cabaretiens	21
7.6 Les professions institutionnelles	22
7.7 Rentiers et notables	22
7.8 Les professions en 1896	23
8. LA POPULATION DES DOMESTIQUES	23
8.1 Définition	23
8.2 Structure démographique	24
8.3 Les caractéristiques de cette population	24
8.4 Les domestiques originaires de La Motte.	25
8.6 Les maîtres	26
8.7 Les domestique en 1896	27
8.8 En guise de conclusion : le statut social du domestique	27
9. LES PATRONYMES	27
10. LES PRÉNOMS	28
10.1 Répartition et fréquence	28

10.2 Esquisse d'une typologie des prénoms	29
11. NIVEAU DE CULTURE	30
11.1 Population jeune	30
11.2 Hommes de plus de 25 ans	31
11.3 Femmes de plus de 25 ans	32
12. HABITAT	33
12.1 Les propriétaires et les non-propriétaires	33
12.2 Evolution entre 1841 et 1846. Les déménagements	34
12.3 Etre propriétaire	34
13. LE DEVENIR DES HABITANTS DE LA MOTTE APRÈS 1846	35
14. CONCLUSION	36
14.1 Un portrait-robot des habitants de La Motte	36
14.2 Les populations différentes	36
14.3 Une image contrastée entre immobilisme et mouvement	37
14.4 Les éléments de rupture	38
14.5 Quelques pistes de recherche	38
15. ANNEXES	39
15.1 Liste exhaustive des lieux d'origine des habitants de La Motte en 1841 et 1846	39
15.2 Liste des patronymes portés à La Motte en 1841 et 1846	39
15.3 Liste des prénoms féminins portés à La Motte en 1841 et 1846	40
15.4 Liste des prénoms masculins portés à La Motte en 1841 et 1846	40

